



OIC/COMIAC-10/2015/CS/RES

**RESOLUTIONS
SUR
LES AFFAIRES CULTURELLES ET SOCIALES**

**ADOPTÉES PAR LA
10^{ème} SESSION DU COMITE PERMANENT POUR L'INFORMATION
ET LES AFFAIRES CULTURELLES
(COMIAC)**

(Le rôle de la jeunesse et des médias, pour la paix et la stabilité dans le monde islamique)

DAKAR – RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

**09-10 RAJAB 1436H
(28-29 Avril 2015)**

TABLE DES MATIERES

N°	SUJET	PAGE
1	RESOLUTION N° 1/10-C SUR LES AFFAIRES CULTURELLES A CARACTERE GENERAL	3
A.	Dialogue des Civilisations	5
B.	Alliance des Civilisations	5
C.	Stratégie culturelle et Plan d'Action	6
D.	Calendrier hégirien unifié	7
2	RESOLUTION N° 2/10-C SUR LES AFFAIRES CULTURELLES PALESTINIENNES	9
A.	Jumelage des universités palestiniennes dans les territoires occupés avec les universités des Etats membres de l'OCI	10
B.	Situation de l'enseignement dans les territoires palestiniens et dans le Golan syrien occupés	10
C.	Agressions israéliennes contre les lieux saints islamiques dans les territoires palestiniens occupés et préservation du cachet islamique, du patrimoine de l'humanité et des droits religieux à Al-Qods Al-Charif	11
3	RESOLUTION N° 3/10-C SUR LA PROTECTION DES SANCTUAIRES ISLAMIQUES	14
A.	Destruction de la mosquée de Babri et protection des sanctuaires islamiques	15
B.	Destruction du complexe islamique de Charar-e-Charif et d'autres sites islamiques au Cachemire	16
C.	Destruction et profanation des reliques et des sites historiques et culturels islamiques dans les territoires azéris occupés à la suite de l'agression perpétrée par la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan	16
4	RESOLUTION N° 4/10-C SUR LES CENTRES CULTURELS ET INSTITUTS ISLAMIQUES	19
A.	Institut Régional d'Education Complémentaire d'Islamabad, Pakistan	19
B.	Assistance à l'Institut Islamique de Traduction de Khartoum	20
C.	Assistance à l'Institut Ahmed Baba des hautes études et de recherche islamiques de Tombouctou, Mali	21
5	RESOLUTION N° 5/10-C SUR LES ORGANES SUBSIDIAIRES	22
A.	Centre de Recherches sur l'Histoire, les Arts et la culture islamiques (IRCICA)	22
B.	Académie Islamique Internationale du Fiqh	25
6	RESOLUTION N° 6/10-C SUR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES	28
A.	Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO)	28

7	RESOLUTION N° 7/10-C	34
	SUR	
	LES INSTITUTIONS AFFILIÉES	
A.	Fédération Sportive de la Solidarité Islamique (FSSI)	34
B.	Forum de la Conférence Islamique de la Jeunesse pour le Dialogue et la Coopération (FCIJDC-DC)	36
C	Union Internationale des Scouts Musulmans (UISM)	39
D	Fédération Mondiale des Ecoles Arabo-islamiques Internationales	41

RESOLUTION N° 1/10-C
SUR
LES AFFAIRES CULTURELLES A CARACTERE GENERAL

La 10^{ème} Session du Comité permanent pour l'Information et les Affaires culturelles (COMIAC), tenue à Dakar, République du Sénégal, les 27-28 avril 2015 (08-09 Rajab 1436 H) ;

Rappelant les résolutions adoptées par les Conférences islamiques au Sommet et autres conférences islamiques, notamment la 12^{ème} Session ordinaire et la 3^{ème} Session extraordinaire de la Conférence Islamique au Sommet, la 41^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères (CMAE), la 8^{ème} session de la Conférence Islamique des Ministres de la Culture (CIMC) et la 9^{ème} session du COMIAC ;

Prenant note du rapport du Secrétaire Général portant sur les questions suivantes :

A. LE DIALOGUE DES CIVILISATIONS

Rappelant les principes énoncés dans la Déclaration de Téhéran, adoptée en décembre 1997 par la 8^{ème} session de la Conférence Islamique au Sommet et réaffirmant que la civilisation islamique a toujours prôné, au fil de sa longue histoire, la coexistence pacifique, la coopération, la compréhension mutuelle et le dialogue constructif avec les autres civilisations et idéologies, et que la Déclaration de Téhéran avait également souligné la nécessité d'œuvrer à l'entente et à la synergie entre les civilisations ; **ayant à l'esprit** la résolution n°53/22 adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU, à l'initiative de la République islamique d'Iran, proclamant l'année 2001 : « Année des Nations Unies pour le Dialogue des Civilisations », et appelant à l'adoption de toutes les mesures de nature à promouvoir le concept de dialogue des civilisations ; **rappelant également** les dispositions du Programme d'Action Décennal de l'OCI qui appellent l'Organisation de la Coopération Islamique et ses organes subsidiaires et institutions spécialisées et affiliées à contribuer, en tant que partenaires, au dialogue interculturel et interreligieux, ainsi qu'aux efforts déployés à ce niveau ;

1. **SALUE** l'initiative du Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah Bin Abdelaziz Al-Saoud, relative au dialogue des religions et des cultures, et qui s'est matérialisée par la Conférence de La Mecque, tenue en 2005, conférence qui avait été marquée par la participation de nombreux oulémas, toutes écoles confondues, et avait balisé la voie à la Conférence Internationale de Madrid, qui a groupé un grand nombre de représentants des diverses religions et civilisations et mis en exergue l'unité de l'humanité et l'égalité de toutes les nations, sans distinction de couleur de peau, d'ethnie ou de culture.
2. **SE FELICITE** des efforts soutenus du Serviteur des deux Saintes Mosquées qui avaient abouti à la réunion de haut niveau organisée par l'Assemblée Générale des Nations unies

en novembre 2008 avec la participation de nombreux dirigeants du monde entier pour marquer leur appui aux décisions de la Conférence de Madrid relatives à l'initiative de dialogue du Serviteur des deux Saintes Mosquées ; comme l'a du reste confirmé la Déclaration du Secrétaire Général, qui a salué cette initiative et son rôle dans la diffusion de la culture du dialogue, de la tolérance et de la compréhension mutuelle entre toutes les nations.

3. **SALUE** les efforts du Royaume d'Arabie Saoudite visant à concrétiser cette initiative, à travers la création d'un mécanisme ad hoc, à savoir *Le Centre International pour le Dialogue Interreligieux et Interculturel du Roi Abdullah Bin Abdelaziz (KAICID)*, basé à Vienne, et **INVITE** les Etats membres à contribuer activement par des idées, des suggestions et des recommandations à faire de ce Centre un outil efficace de promotion du dialogue entre les religions et les civilisations.
4. **FELICITE** le Secrétariat général de l'OCI pour les démarches entreprises en vue d'institutionnaliser sa coopération avec *Le Centre International pour le Dialogue Interreligieux et Interculturel du Roi Abdullah Bin Abdelaziz (KAICID)*, à travers la signature d'un protocole d'accord, en témoignage de l'intérêt et de l'appui constants qu'il apporte aux travaux et activités du centre.
5. **SE FELICITE** des efforts déployés par Sa Majesté le Roi Abdullah II Ibn Al Hussein du Royaume Hachémite de Jordanie, au niveau de l'Assemblée Générale de l'ONU, le 23 septembre 2010, pour l'organisation de *la semaine mondiale de l'Harmonie interconfessionnelle*, qui est célébrée au cours de la première semaine du mois février, depuis l'année 2011.
6. **REITERE** l'appui de l'OCI à la conférence des dirigeants et responsables des religions mondiales et traditionnelles, qui se tient tous les 3 ans à l'initiative du Président de la République du Kazakhstan S.E. M. Nursultan Nazarbayev, et qui a tenu sa quatrième session à Astana, les 30-31 mai 2012, et **ENCOURAGE** les responsables religieux des Etats membres de l'OCI et de la communauté internationale à continuer à participer activement à cet important forum.
7. **SOUSCRIT** à l'appel lancé par les participants au 4^{ème} Congrès des Leaders des Religions Mondiales et Traditionnelles, tenu à Astana, et reconnaît que le seul moyen d'avoir un monde sûr et pacifié passe par un dialogue fondé sur les principes du respect de l'autre et de la compréhension mutuelle, de la compassion, de l'indulgence, de la justice, de la solidarité, de la paix et de l'harmonie.
8. **FELICITE** le Secrétaire Général d'avoir amorcé un dialogue avec les Nations Unies et avec d'autres organisations internationales, y compris l'OSCE et le Conseil de l'Europe, les responsables politiques et les acteurs de la société civile, en vue de faire connaître les préoccupations des Musulmans et d'accentuer la prise de conscience globale des périls de

l'islamophobie ainsi que son initiative appelant à une réconciliation historique entre l'Islam et le Christianisme.

9. **DEMANDE** au Secrétariat Général de l'OCI, à l'ISESCO et à l'IRCICA de poursuivre leurs efforts pour promouvoir le dialogue interculturel et intercivilisationnel, à travers des initiatives concrètes et durables, des conférences et des symposiums ; et **DEMANDE** à tous les Etats membres, à la BID et au Fonds de Solidarité Islamique de fournir toute l'assistance matérielle et morale possible pour faire aboutir ces dialogues.
10. **SALUE** le rôle agissant joué par l'Azerbaïdjan dans la promotion du dialogue interculturel et interreligieux entre le monde islamique et l'Occident, y compris le 3^{ème} Forum international sur le dialogue interculturel, prévu à Bakou, les 20-21 mai 2015.
11. **APPLAUDIT** les initiatives, programmes et activités mis en œuvre par le Secrétariat Général et ses organes subsidiaires et institutions spécialisées et affiliées et, en particulier l'ISESCO et l'IRCICA, dans le cadre de la commémoration en 2010 de « l'Année Internationale pour la Promotion du Dialogue Interreligieux et Interculturel, l'Entente et la Coopération au Service de la Paix ».

B. ALLIANCE DES CIVILISATIONS (ADC)

Reconnaissant la nécessité de promouvoir une plus grande harmonie et une meilleure synergie entre les différentes cultures ;

Se référant au Programme d'Action Décennal de l'OCI et réaffirmant le principe selon lequel un dialogue des civilisations fondé sur le respect et la compréhension mutuelle et l'égalité de toutes les nations, constitue un préalable à la paix et à la sécurité internationales, à la tolérance et à la coexistence pacifique ;

Reconnaissant à cet égard la précieuse contribution de l'Alliance des Civilisations, lancée conjointement en 2005 par la Turquie et l'Espagne, à la réalisation des objectifs inscrits au Programme d'Action Décennal de l'OCI ;

Rappelant ses résolutions 1/38-C, 1/39-C, 1/40-C et 1/41-C sur l'Alliance des Civilisations, adoptées, respectivement, par les 38^{ème}, 39^{ème}, 40^{ème} et 41^{ème} sessions du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères ;

Rappelant également le protocole d'accord signé entre les Secrétariats Généraux de l'OCI et de l'Alliance des Civilisations et **soulignant** l'importance des conclusions des différents fora mondiaux de l'AdC pour lutter contre la vague d'intolérance, d'extrémisme et de polarisation entre le monde islamique et l'Occident, et tout en **encourageant** une plus grande symbiose interculturelle ;

Soulignant l'importance de l'adhésion au Groupe des Amis de l'Alliance des Civilisations pour contribuer efficacement aux nobles objectifs de l'Alliance ;

Prenant note de l'adoption par l'AdC d'une stratégie régionale pour la Méditerranée, le sud de l'Europe et l'Amérique Latine ;

1. **APPRECIÉ** la détermination constante et les efforts de la République de Turquie pour contribuer aux activités globales de l'Alliance des Civilisations et à la propagation de ses nobles idéaux ;
2. **FÉLICITE** la République de Turquie pour avoir accueilli le *Forum des partenaires de l'Alliance*, tenu à Istanbul, les 31 mai et 1^{er} juin 2012.
3. **FÉLICITE** également le Secrétaire Général pour les efforts qu'il a déployés en veillant à la mise en œuvre effective du protocole d'accord conclu entre les secrétariats de l'OCI et de l'Alliance des Civilisations, et en contribuant constructivement aux réunions de l'AdC et aux projets conjoints qu'il a proposés à l'Alliance.
4. **SALUE** la décision de l'Alliance de tenir son 7^{ème} Forum Global de l'AdC en République d'Azerbaïdjan, en 2016, forum qui devrait être couronné d'un franc succès.
5. **INVITE** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à se joindre au Groupe des Amis de l'Alliance des Civilisations.
6. **INVITE** les États Membres de l'OCI à participer activement aux travaux de l'Alliance et, plus particulièrement à l'élaboration et à l'adoption des stratégies régionales de l'AdC et des documents pertinents, ainsi qu'à leur processus de mise en œuvre.
7. **APPRECIÉ** l'initiative du Secrétariat Général d'organiser la 2^{ème} Réunion des Points Focaux de l'AdC dans les États membres de l'OCI, en coordination avec l'ISESCO, les 16 et 17 octobre 2011 à Rabat, et **SE FÉLICITE** de la participation active de l'OCI et de ses États membres au Sixième Forum Global de l'AdC, tenu à Bali, en République d'Indonésie, les 29-30 août 2014.
8. **SE FÉLICITE** de l'organisation réussie par l'État du Koweït de la 3^{ème} Réunion des points focaux de l'AdC dans les États membres de l'OCI, tenue le 12 janvier 2012, au Koweït
9. **SE FÉLICITE** également de l'organisation réussie de la 4^{ème} Réunion des Points Focaux de l'AdC des États Membres de l'OCI, accueillie par le Gouvernement de la République d'Indonésie, avant le 6^{ème} Forum Global de l'AdC.

C. STRATEGIE CULTURELLE ET PLAN D'ACTION

Prenant note des rapports du Conseil Consultatif sur la Mise en Œuvre de la Stratégie Culturelle du Monde Islamique (CCICS), adoptés à ses précédentes sessions et soulignant l'importance de la protection du patrimoine intellectuel et culturel contre les menaces extérieures ;

1. **SE FELICITE** de l'adoption de la Stratégie Culturelle du Monde Islamique dans sa version amendée et **APPELLE** les Etats membres qui le souhaitent à mettre en œuvre des projets culturels en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI et l'ISESCO.
2. **SE FELICITE** des activités menées par l'ISESCO et les villes hôtes, depuis 2011, pour la célébration des capitales de la culture islamique et **REMERCCIE** les Etats membres pour leur participation active à ces manifestations.
3. **APPELLE** le Conseil des Ambassadeurs des Etats Membres de l'OCI en Europe et dans les deux Amériques à organiser des manifestations culturelles et artistiques pour contribuer à améliorer l'image de l'Islam et à diffuser la culture islamique en vue de faire reculer l'islamophobie et de servir les causes islamiques communes dans ces pays.

D. CALENDRIER HEGIRIEN UNIFIE

Prenant en compte la nécessité pressante de l'unification et de la normalisation du calendrier hégirien qui reflétera l'unité des musulmans pendant les fêtes et célébrations.

Prenant acte des résultats du Colloque scientifique sur l'unification du calendrier hégirien organisé à Tunis le 11 juin 2009 avec la participation du Secrétariat général de l'OCI, de l'Académie islamique internationale du Fiqh et des Etats membres, à savoir :

- la nécessité de se baser sur l'observation lunaire tout en se référant au calcul astronomique et en mettant à contribution les observatoires accrédités, tout en tenant compte des vérités scientifiques et des calculs astronomiques avérés émanant des comités et des instances spécialisées ; et
- l'impératif de faire usage du système « Al-Shahid » établi par le savant tunisien Mohamed al-Awsat al-Ayari.

Rappelant l'ensemble des précédentes résolutions de soutien à l'institution de « Dar Al-Iftaa » dans la mise en œuvre du projet de satellite en coopération avec l'Université du Caire, le Centre d'études spatiale en République arabe d'Egypte ; et **Insistant** sur l'importance que revêt la mise en œuvre du projet qui est sur la table depuis 14 ans et visant à unifier le calendrier hégirien dans les pays musulmans pour incarner leur unité,

1. **INVITE** les Etats membres et les institutions de l'OCI ainsi que les composantes de la société civile à contribuer financièrement à la conception et à la construction d'un satellite islamique.
2. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard en coordination avec l'institution égyptienne « Dar al-Iftaa » pour commencer la mise en œuvre de ce projet sur le terrain.
3. **INVITE** les Etats membres et les institutions islamiques à mettre en œuvre les précédentes résolutions en soutenant l'Institution de la *fatwa* dans la mise en œuvre du projet de satellite avec la coopération de l'Université du Caire et du Centre de Conseils et d'études spatiales en République arabe d'Egypte.

DEMANDE au Secrétaire général de suivre l'évolution des dossiers, objet de la présente résolution, et d'en faire rapport à la 11^{ème} Session du COMIAC.

RESOLUTION N° 2/10-C
SUR
LES AFFAIRES CULTURELLES PALESTINIENNES

La 10^{ème} Session du Comité permanent pour l'Information et les Affaires culturelles (COMIAC), tenue à Dakar, République du Sénégal, les 27-28 avril 2015 (08-09 Rajab 1436 H) ;

Rappelant les résolutions adoptées par les conférences islamiques au Sommet et par les autres conférences islamiques, notamment la 12^{ème} session ordinaire et la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence Islamique au Sommet, la 41^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères (CMAE), la 8^{ème} session de la Conférence Islamique des Ministres de la Culture (CIMC) et la 9^{ème} session du COMIAC ;

Se félicitant de l'obtention par l'État de Palestine du statut d'observateur à l'Organisation des Nations unies et de membre de plein droit de l'UNESCO ;

Prenant en considération la politique et les pratiques des autorités israéliennes d'occupation envers les citoyens arabes dans les territoires arabes occupés, visant essentiellement à éradiquer leur identité culturelle, et qui s'ajoutent aux tentatives israéliennes consistant à oblitérer et à désintégrer leur identité nationale arabe sur tous les plans, à la politique israélienne ayant pour objectif de créer une génération ignorante, inculte, coupée de son histoire, de son patrimoine, de sa patrie et du reste de la Oummah, de porter atteinte à la culture islamique et de falsifier les réalités historiques et géographiques de la ville, et ce, sans oublier la poursuite de la politique d'expansion, d'implantation et de ségrégation raciale privilégiant les Israéliens par rapport aux populations des territoires occupés, en violation flagrante des droits fondamentaux des citoyens des territoires arabes occupés ;

Condamnant les actes d'agression israéliens consistant à isoler la ville d'Al-Qods Al Charif à travers la multiplication des implantations et la construction de la clôture de séparation et de ségrégation raciale dans le but de l'annexer ;

Rappelant le Communiqué final issu de la réunion extraordinaire élargie du Comité Exécutif, tenue à Djeddah le 1^{er} novembre 2009, pour discuter des agressions israéliennes perpétrées contre la Mosquée bénie d'Al-Aqsa.

Soulignant l'importance de la réhabilitation des populations affectées à l'intérieur des territoires palestiniens et demandant aux Etats membres de l'OCI de contribuer généreusement au développement de la qualité de l'enseignement en Palestine ;

Exprimant sa profonde préoccupation à la suite des menaces et des multiples agressions israéliennes auxquelles font face la mosquée al-Aqsa et les autres lieux saints dans les territoires palestiniens ;

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur les questions suivantes :

A. JUMELAGE DES UNIVERSITES PALESTINIENNES DES TERRITOIRES OCCUPES AVEC LES UNIVERSITES DES ETATS MEMBRES DE L'OCI

1. **INVITE** les Etats membres à accorder des bourses d'études aux étudiants palestiniens, **EXPRIME** ses remerciements aux Etats membres qui ont déjà offert des bourses d'études, et les **EXHORTE** à accorder davantage de bourses et à réduire les frais d'études pour les étudiants palestiniens.
2. **RECOMMANDE** d'accorder toutes les formes possibles d'assistance et de soutien financier et académique aux universités des territoires occupés afin qu'elles puissent poursuivre leur rôle national et éducatif ; **APPELLE** également la Fédération des Universités du Monde Islamique à travailler en coordination avec ses membres pour toutes les activités de nature à faciliter et à encourager la conclusion d'accords de jumelage entre les universités palestiniennes et les universités affiliées à la Fédération dans le but de renforcer la coopération entre elles, et **INVITE** ces universités à accueillir des délégations pédagogiques et académiques des universités palestiniennes.
3. **APPELLE** les Etats membres à participer activement et généreusement à la création de l'Université Al-Aqsa dans la ville d'Al-Qods en application de la résolution pertinente de la 3^{ème} Session extraordinaire du Sommet Islamique.

B. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS ET DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPES

1. **DENONCE FERMEMENT** la décision de la puissance occupante Israël, qui tente d'imposer les programmes scolaires israéliens aux écoles de la ville d'Al-Qods occupée et de les substituer aux programmes arabo-palestiniens dans le cadre d'un plan israélien raciste visant à judaïser la ville d'Al-Qods, à en oblitérer l'identité arabe et à déformer les mentalités les jeunes générations palestiniennes de la ville sainte, et ce en violation flagrante des lois et des instruments internationaux, et **RECOMMANDE** de lancer un appel à la communauté internationale pour contrer ces mesures tout en invitant le groupe islamique au sein des fora onusiens compétents à agir promptement pour amener Israël, la puissance occupante, à mettre fin à sa politique haineuse.
2. **INVITE** les Etats membres à accorder toute l'assistance financière nécessaire pour fournir les capitaux nécessaires dans le cadre du développement de l'éducation dans les territoires occupés en général, et à Al-Qods Al-Charif, en particulier, en raison des difficultés majeures auxquelles se heurte le processus d'enseignement dans la Ville Sainte du fait des pratiques de l'occupant israélien, qui cherche à imposer ses propres programmes d'enseignement et à fermer tous les établissements qui échappent encore à son contrôle, à ériger des barrières sécuritaires qui entravent le mouvement et le transport

des enseignants et des étudiants les empêchant d'accéder à leur lieu de travail, à leurs écoles et à leurs universités.

3. **REITERE** son soutien sans réserve aux citoyens du Golan syrien occupé dans leur résistance face aux pratiques oppressives israéliennes ainsi que dans leur lutte légitime visant à préserver leur identité culturelle, nationale et arabe, et **EXHORTE** les Nations Unies et les organismes internationaux spécialisés, en particulier l'UNESCO à s'opposer à ces politiques israéliennes qui violent les conventions et les normes du Droit international.
4. **LANCE UN APPEL** en faveur du soutien de la résistance héroïque des citoyens syriens au Golan syrien occupé face aux pratiques israéliennes visant à oblitérer leur identité culturelle arabe; **PROCLAME** également son soutien au maintien des programmes d'enseignement arabes syriens et à la fourniture par la Syrie des matériaux didactiques et culturels.
5. **APPELLE** la communauté internationale à assumer pleinement sa responsabilité aux fins d'amener Israël à respecter tous les traités internationaux et les principes de *la Déclaration universelle des Droits de l'Homme*, et en particulier *la Convention de Genève du 20 août 1949 relative à la protection des civils en temps de guerre*, ainsi que les résolutions pertinentes adoptées par l'organisation des Nations Unies et ses agences spécialisées.
6. **CONDAMNE** les actes et les pratiques dont les établissements d'enseignement et les autres institutions sont la cible dans le Golan syrien occupé de la part des autorités de l'occupant israélien, notamment la suppression du programme d'enseignement syrien dans les villages du Golan et son remplacement par un programme israélien imposant l'hébreu à la place de l'arabe, et le remplacement du personnel enseignant afin de servir les objectifs et les directives de la politique israélienne, ainsi que l'application de mesures visant à empêcher les citoyens arabes syriens d'accéder aux études supérieures dans les universités syriennes et à empêcher également ceux qui parviennent à obtenir des diplômes de ces universités de regagner leurs foyers.

C. AGRESSIONS ISRAELIENNES CONTRE LES SITES SACRES ET LE PATRIMOINE CULTUREL ISLAMIQUE DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPES ET PRESERVATION DU CACHET ISLAMIQUE, DU PATRIMOINE HUMANITAIRE ET DES DROITS RELIGIEUX DE LA VILLE D'AL-QODS AL-CHARIF

1. **REAFFIRME** la nécessité de mettre en œuvre l'ensemble des résolutions islamiques antérieures concernant la sauvegarde du cachet islamique et du patrimoine de l'humanité à Al-Qods Al-Charif.

2. **CONDAMNE** les tentatives méthodiques et incessantes d'Israël visant à voler et à falsifier le patrimoine arabo-islamique en Palestine, dont en particulier les dernières révélations concernant le vol par des unités spéciales de l'armée d'occupation israélienne de livres et de manuscrits arabes et islamiques dans des maisons palestiniennes évacuées de force depuis 1948, ces unités ayant ainsi pillé environ 80 mille livres et manuscrits, dont près de 30 mille dans la ville d'Al-Qods uniquement, et falsifié la documentation y afférente avant d'exposer une partie d'entre eux à « la bibliothèque nationale israélienne ». Le Conseil charge à cet égard le groupe islamique à l'UNESCO ainsi que l'ISESCO et l'IRCICA de veiller à la poursuite de l'enquête menée sur ce détournement majeur de l'histoire et de la culture arabo-islamique en Palestine, et ce dans l'objectif de le restituer les documents volés à leurs propriétaires d'origine ou à leurs héritiers.
3. **APPELLE** à une action permanente et efficace à tous les niveaux islamique et international afin de contraindre Israël à revenir sur sa décision d'annexer la ville d'Al-Qods Al-Charif, pour réaffirmer le caractère arabo-islamique de la ville sainte et pour s'opposer à son annexion et à sa judaïsation, conformément aux dispositions des résolutions pertinentes de la légalité internationale, s'agissant en particulier des résolutions 465 et 478 du Conseil de Sécurité de l'ONU, et ce tout en déployant tous les efforts possibles en vue d'en assurer la mise en œuvre conformément aux résolutions des Nations Unies et à la légalité internationale.
4. **CONDAMNE** la décision illégale d'Israël d'inscrire la Mosquée Al Ibrahimî à Hébron et la Mosquée Bilal Bin Rabah à Bethléem sur la liste du patrimoine israélien ; **CONSIDERE** les agissements israéliens comme un pillage des sites du patrimoine culturel palestinien et **APPELLE** la Communauté internationale et l'UNESCO à assumer leurs responsabilités pour la protection des sites et du patrimoine culturel palestiniens, et pour amener Israël à respecter le Droit international et les Conventions de Genève.
5. **DEMANDE** au Secrétariat Général de poursuivre la coordination avec les instances et institutions internationales compétentes, en particulier l'UNESCO, pour assurer la sauvegarde des édifices historiques de la ville sainte et notamment des bâtiments anciens autour des Lieux Saints d'Al-Qods et pour obtenir la fermeture du tunnel percé par Israël sous la Mosquée bénie d'Al-Aqsa ainsi que l'arrêt des fouilles souterraines, notamment dans les parties sud et ouest de la sainte Mosquée d'Al-Qods, et l'annulation de tout plan visant à oblitérer l'identité de ce vénérable édifice.
6. **EXHORTE** le Secrétariat Général et les Etats membres à accorder au peuple palestinien une assistance matérielle conséquente, conformément au communiqué final du 3^{ème} Sommet islamique extraordinaire, qui a appelé les Musulmans à apporter chacun une contribution d'un dollar en plus des contributions des Etats membres, pour permettre aux Palestiniens de faire face aux défis et aux plans israéliens visant à faire disparaître les sanctuaires de la ville d'Al-Qods Al-Charif, et **SOULIGNE** la nécessité d'accorder toutes les formes d'assistance et de soutien aux citoyens arabes d'Al-Qods Al-Charif pour leur

permettre de restaurer leurs habitations, de continuer à tenir bon et de sauver les lieux saints islamiques de la Ville.

7. **CONDAMNE FERMEMENT** la construction par Israël du mur de la séparation, le soi-disant mur d'enceinte d'Al-Qods, ainsi que l'isolation d'Al-Qods de son environnement arabo-palestinien, et pour ses tentatives incessantes de judaïsation de la ville sainte pour en altérer les caractéristiques historiques et culturelles.
8. **DEMANDE** aux Etats Membres de coordonner et d'intensifier leurs efforts au niveau de toutes les instances internationales en vue d'empêcher la mise en œuvre du plan israélien visant la partition de la Sainte Mosquée du Prophète Ibrahim à Al Khalil et en vue de permettre aux fidèles musulmans d'avoir accès à la Mosquée et de la préserver en tant que Mosquée réservée aux seuls Musulmans, comme elle l'a toujours été à travers les siècles.
9. **INVITE** les Etats membres à œuvrer pour la restauration de la vieille ville d'Al Khalil et la préservation du patrimoine et de la culture de cette ville historique et des familles palestiniennes qui y habitent pour contrecarrer la prolifération des colonies de peuplement juives dans la ville.
10. **DENONCE ET CONDAMNE** énergiquement les fouilles effectuées par l'entité sioniste sous le périmètre de la mosquée d'Al-Aqsa, et qui ont provoqué l'écroulement d'un pan important du mur d'enceinte du côté de la porte d'« Al-Maghariba » ; **CONDAMNE** également le comportement d'Israël qui empêche les Palestiniens d'accéder à leurs lieux de culte dans la ville d'Al-Qods, tente d'intervenir dans les affaires de leurs Waqf islamiques et s'oppose à la réfection de leurs lieux saints.
11. **DEMANDE** au Secrétariat Général de mettre en place un comité ad hoc d'experts et de juristes appartenant aux Etats membres pour délibérer sur les graves violations perpétrées par Israël dans l'enceinte de la Mosquée bénie d'Al-Aqsa avec les excavations qui menacent les fondations de la Mosquée, et pour formuler les recommandations juridiques nécessaires en vue de la protection de la Mosquée et des autres lieux saints de la ville d'Al-Qods et des autres parties de la Palestine.

DEMANDE au Secrétaire général de suivre l'évolution des dossiers, objet de la présente résolution, et d'en faire rapport à la 11^{ème} Session du COMIAC.

RESOLUTION N° 3/10-C
SUR
LA PROTECTION DES SANCTUAIRES ISLAMIQUES

La 10^{ème} Session du Comité permanent pour l'Information et les Affaires culturelles (COMIAC), tenue à Dakar, République du Sénégal, les 27-28 avril 2015 (08-09 Rajab 1436 H) ;

Rappelant les résolutions adoptées par les Conférences islamiques au Sommet et par les autres conférences islamiques, notamment la 12^{ème} session ordinaire et la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence Islamique au Sommet, la 41^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères (CMAE), la 8^{ème} session de la Conférence Islamique des Ministres de la Culture (CIMC) et la 9^{ème} session du COMIAC ;

Rappelant les objectifs de l'OCI, qui insistent sur la nécessité de déployer des efforts concertés afin de protéger les sanctuaires et lieux saints islamiques et de soutenir la lutte des peuples musulmans pour la sauvegarde de leur dignité, de leur indépendance et de leurs droits nationaux ;

Réaffirmant les objectifs et principes énoncés dans la Charte de l'OCI et relatifs à la coordination des efforts de sauvegarde et de protection du patrimoine islamique ;

Rappelant également les résolutions de l'OCI relatives à l'adoption d'une position commune contre les actes de profanation des lieux saints, et notamment la résolution n°3/6-C/(IS) de la 6^{ème} session de la Conférence Islamique au Sommet ;

Rappelant les résolutions de l'OCI relatives à l'adoption d'une position commune contre les actes de profanation des sanctuaires islamiques ;

A. DESTRUCTION DE LA MOSQUEE DE BABRI EN INDE ET PROTECTION DES LIEUX SAINTS ISLAMIQUES

Notant que la mosquée de Babri, vieille de cinq siècles, était vénérée et respectée par les Musulmans du monde entier ;

Notant également avec regret que le 22^{ème} anniversaire de la destruction de la mosquée de Babri est passé sans qu'aucune mesure concrète n'ait été prise pour la reconstruction de cette mosquée ou pour sanctionner les responsables de l'acte sacrilège de sa destruction, qui avait coûté la vie à des milliers de Musulmans innocents ;

Rappelant que l'OCI avait lancé des appels répétés au gouvernement indien pour lui demander de prévenir tout acte de profanation de ce sanctuaire, et souligné la responsabilité

du gouvernement indien dans la sauvegarde du caractère sacré de la Mosquée et la protection de ses édifices contre les attaques des extrémistes hindous ;

1. **CONDAMNE FERMEMENT** la destruction de la mosquée historique de Babri à Ayodhya, en Inde, par des extrémistes hindous le 6 décembre 1992.
2. **EXPRIME SON PROFOND REGRET** du refus des autorités indiennes de prendre les mesures appropriées pour protéger cet important sanctuaire islamique.
3. **CONDAMNE** l'irruption illégale et par la force de militants hindouistes sur le site de la mosquée de Babri le 17 octobre 2001.
4. **EXPRIME** sa vive inquiétude pour la sécurité de la minorité musulmane en Inde.
5. **INVITE** les Etats membres à soulever le cas de la Mosquée Babri à l'UNESCO, tout en appelant le Groupe islamique à en assurer le suivi d'une manière axée sur les résultats, afin de prévenir à l'avenir les incidents de destruction des sites islamiques en Inde.
6. **RECOMMANDE** aux Etats membres et au Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération Islamique d'assurer le suivi de la mise en œuvre des dispositions de la Résolution n°3/11-C (IS), adoptée par la 11^{ème} Session de la Conférence islamique au Sommet, de la Résolution n°3/39-C adoptée par la 39^{ème} session du CMAE, de la Résolution n°3/40-C adoptée par la 40^{ème} Session du CMAE et de la Résolution n°3/41-C, adoptée par la 41^{ème} Session du CMAE, appelant le gouvernement indien à :
 - a) **Garantir** la sécurité et la protection des musulmans et de tous les lieux saints de l'Islam se trouvant en Inde, conformément aux responsabilités et obligations qui sont les siennes en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments internationaux ;
 - b) **Prendre** sans délai des dispositions permettant d'honorer l'engagement pris solennellement pour la reconstruction de la Mosquée de Babri sur son site initial, pour la restaurer en tant que lieu saint de l'Islam, et pour sanctionner comme il se doit les responsables du sacrilège ayant abouti à la destruction d'un symbole islamique vénéré.
 - c) **Prendre** des mesures efficaces pour empêcher la construction d'un temple sur le site de la mosquée de Babri.
 - d) **Prendre** également des mesures immédiates pour assurer la protection des 3000 autres mosquées, et plus particulièrement celles de Mathura et Vârânasî, qui ont fait l'objet de menaces et de tentatives de destruction par des extrémistes hindous.

B. DESTRUCTION DU COMPLEXE ISLAMIQUE CHARAR-E-SHARIF ET D'AUTRES SITES ISLAMIQUES AU CACHEMIRE

Profondément préoccupée du fait que, suite à l'intervention armée de l'Inde à l'occasion de la fête de l'Aïd Al-Idha de 1415 H (1995), plus de 1500 maisons et magasins aient été saccagés et des monuments sacrés, la mosquée et le complexe islamique de Charar-e-Sharif complètement rasés; et également préoccupée par les autres incidents et dommages subis par le mausolée de Shâh-e Hamadân en décembre 1997, la grande mosquée de Safapur du quartier de Baramula en janvier 1998, la Grande mosquée historique de Kishtwar en janvier 2001, la mosquée de Chadora en octobre 2001 et une mosquée de Srinagar où des exemplaires du Saint Coran ont été brûlés le 14 décembre 2002 :

1. **DEPLORE** vivement la destruction du Complexe islamique de Charar-e-Charif, construit il y a 542 ans, et qui constitue une agression grave contre le patrimoine culturel du peuple musulman du Cachemire.
2. **EXPRIME SA PREOCCUPATION** à la suite des pertes humaines et de l'incendie de plus de 1 500 maisons appartenant à la population civile de Charar-e-Charif.
3. **CONDAMNE FERMEMENT** l'incendie du temple de Shah-e-Hamadân, la profanation de la Mosquée de Jamia à Safapur et l'incendie de la mosquée de Kishtwar et autres déprédations subies par les lieux saints islamiques.
4. **CONDAMNE EGALEMENT** les actes de profanation incessants des mosquées et des lieux saints islamiques, ainsi que le déni des droits religieux de la population musulmane de l'Etat du Jammu-et-Cachemire, occupé par l'Inde.
5. **EXHORTE** la Communauté internationale, en particulier les Etats membres, à déployer le maximum possible d'efforts pour garantir les droits fondamentaux du peuple du Cachemire, y compris son droit à l'autodétermination conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et préserver ses droits religieux et culturels ainsi que son patrimoine islamique.

C. DESTRUCTION ET PROFANATION DES SITES ET SANCTUAIRES HISTORIQUES ET CULTURELS ISLAMIQUES DANS LES TERRITOIRES AZERIS OCCUPES, SUITE A L'AGRESSION DE LA REPUBLIQUE D'ARMENIE CONTRE LA REPUBLIQUE D'AZERBAÏDJAN

Soulignant que les vestiges historiques, culturels, archéologiques et ethnographiques de l'Azerbaïdjan, qui existent encore à l'intérieur des territoires occupés par l'Arménie, font partie intégrante du patrimoine islamique et doivent par conséquent être protégés ;

Réaffirmant les résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU n°822, 853, 874 et 884, qui appellent au retrait total et complet des forces arméniennes de tous les territoires azéris occupés, dont les régions de Lachin et Shusha, immédiatement et sans conditions ; et exhortent fermement l'Arménie à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan ;

Réaffirmant que la destruction massive et barbare par l'Arménie des mosquées et autres lieux de culte islamiques en Azerbaïdjan dans le cadre de sa politique d'épuration ethnique, constitue un crime contre l'humanité ;

Notant les déprédations incommensurables que les agresseurs arméniens ont causées au patrimoine islamique dans les territoires azéris occupés par la République d'Arménie, dont la destruction totale ou partielle d'antiquités rares et d'importants sites culturels, historiques et architecturaux islamiques, dont des mosquées, des lieux de culte, des cimetières, des sites archéologiques, des musées, des bibliothèques, des galeries d'art, des théâtres, et des conservatoires, en plus du pillage et de l'exportation illégale d'un grand nombre d'antiquités d'une valeur inestimable et de plusieurs millions de livres et de manuscrits anciens;

Partageant entièrement l'inquiétude du peuple et du gouvernement d'Azerbaïdjan à ce sujet ;

1. **CONDAMNE FERMEMENT** les actes barbares commis par les agresseurs arméniens dans les territoires de la République d'Azerbaïdjan, dans le but d'annihiler totalement le patrimoine islamique dans les territoires Azerbaïdjanais occupés.
2. **EXIGE AVEC FORCE** la mise en œuvre stricte et sans conditions, par la République d'Arménie, des résolutions du Conseil de Sécurité n°822, 853, 874 et 884.
3. **REAFFIRME** son soutien aux efforts déployés par l'Azerbaïdjan au sein des organisations internationales, en vue de protéger et de préserver les vestiges et les sites culturels islamiques dans les territoires occupés par l'Arménie.
4. **APPUIE** le droit de l'Azerbaïdjan à obtenir des compensations appropriées pour les préjudices subis et **TIENT** la République d'Arménie pour entièrement responsable de la réparation totale de ces préjudices.
5. **DEMANDE** aux organes subsidiaires et aux institutions spécialisées concernés de l'OCI d'envisager la possibilité de concevoir un programme d'aide à la reconstruction des mosquées, des établissements éducatifs, des bibliothèques et des musées dans les territoires azéris libérés et ce, avec l'assistance des Etats membres de l'OCI.

6. **REMERCIE** le Secrétaire général d'avoir informé l'Organisation des Nations unies, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, l'UNESCO et autres organisations internationales, de la position des Etats membres de l'OCI concernant cette question, ainsi que des mesures qu'il a prises pour assurer la coordination dans le cadre des organes subsidiaires compétents et des institutions spécialisées et affiliées ; **REMERCIE** également toutes ces organisations pour leur réponse positive et, notamment la Banque Islamique de Développement et l'ISESCO, qui ont lancé des programmes visant à mettre en œuvre des projets destinés à sauvegarder les sanctuaires islamiques en Azerbaïdjan.

DEMANDE au Secrétaire général de suivre l'évolution des dossiers, objet de la présente résolution, et d'en faire rapport à la 11^{ème} Session du COMIAC.

RESOLUTION N° 4/10-C
SUR
LES CENTRES ET INSTITUTS CULTURELS ISLAMIQUES

La 10^{ème} Session du Comité permanent pour l'Information et les Affaires culturelles (COMIAC), tenue à Dakar, République du Sénégal, les 27-28 avril 2015 (08-09 Rajab 1436 H) ;

Rappelant les résolutions adoptées par les conférences islamiques au Sommet et par les autres conférences islamiques, notamment la 12^{ème} session ordinaire et la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence Islamique au Sommet, la 41^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères (CMAE), la 8^{ème} session de la Conférence Islamique des Ministres de la Culture (CIMC) et la 9^{ème} session du COMIAC ;

Prenant note du rapport du Secrétaire général de l'OCI sur les questions suivantes :

A) INSTITUT REGIONAL D'EDUCATION COMPLEMENTAIRE (RICE), A ISLAMABAD, PAKISTAN

1. **INSISTE** de nouveau sur l'importance de l'Institut Régional d'Education Complémentaire au Pakistan et encourage l'enseignement de la langue arabe et de la culture islamique dans les pays asiatiques non arabophones.
2. **INVITE** les Etats membres, la Banque Islamique de Développement, le Fonds de Solidarité Islamique et la Fédération Mondiale des Ecoles Islamiques Internationales à contribuer généreusement à ce projet.
3. **APPRECIE** le projet de RICE portant sur la conception de nouveaux programmes basés sur les technologies de l'information, y compris la télévision, Internet et Email, pour promouvoir la culture arabe et islamique dans les pays non arabophones.
4. **EXPRIME** sa reconnaissance au Gouvernement pakistanais pour les efforts qu'il ne cesse de déployer en vue d'assurer le bon fonctionnement du Centre ; et adresse ses remerciements au Royaume d'Arabie Saoudite pour l'appui financier qu'il accorde à l'Institut et à la République d'Egypte, et pour avoir détaché un certain nombre d'enseignants de langue arabe et de théologie ; **EXPRIME** également toute sa reconnaissance au Fonds de Solidarité Islamique pour l'appui financier qu'il accorde à l'Institut.

B) ASSISTANCE A L'INSTITUT ISLAMIQUE DE TRADUCTION DE KHARTOUM

Réitérant l'importance de la mission dévolue à l'Institut Islamique de Traduction de Khartoum et le rôle culturel vital et d'avant-garde qu'il joue au service de la traduction et dans le raffermissement des liens unissant les Etats membres d'une part et entre eux et les autres Etats, d'autre part, ainsi que son rôle dans le dialogue des civilisations et la présentation de la véritable image du monde islamique et la culture islamique, en mettant l'accent sur leur contribution aux échanges culturels et scientifiques au service du monde islamique et de l'humanité tout entière ; et **appréciant** la réussite et les réalisations accomplies par l'Institut au cours des dernières années ;

1. **EXHORTE** les Etats membres et les institutions islamiques de financement, notamment la Banque islamique de Développement et le Fonds de solidarité islamique à accorder une assistance financière et technique à l'Institut afin de lui permettre de s'acquitter de sa mission de manière optimale ; **REND HOMMAGE** au FSI pour le soutien financier accordé à l'Institut et l'exhorte à poursuivre ce soutien, et **DEMANDE** au FSI d'allouer des Waqf spéciaux pour le financement de l'institut et l'accroissement de ses ressources financières.
2. **REND DE NOUVEAU HOMMAGE** au Gouvernement soudanais pour le soutien financier qu'il accorde au budget de l'Institut pour aider celui-ci à accomplir son rôle de manière optimale, ainsi que pour sa contribution à l'aplanissement des difficultés financières auxquelles il se trouve confronté ; **REMERCIE** le gouvernement du Soudan d'avoir alloué des bourses d'études aux étudiants des Etats membres et **ENCOURAGE** ces Etats à profiter de ces bourses en coordination avec le FSI.
3. **DEMANDE** aux Etats membres d'accorder une assistance financière et technique à l'Institut de Traduction à Khartoum ; **DEMANDE** au Secrétariat général de coopérer avec l'Institut dans le domaine de la formation et d'offrir des cycles de formation pour les étudiants en vue de profiter de l'expérience du Secrétariat général.
4. **DEMANDE** au Secrétariat général de mettre à profit les différentes facilités de l'Institut dans le domaine de la traduction et de la formation et pour les besoins du Secrétariat général et des Etats membres et **REQUIERT** de la Direction de l'institut de présenter des rapports annuels sur ses activités à la Commission islamique pour les Affaires économiques, culturelles et sociales.
5. **DEMANDE** au Secrétariat général d'ouvrir les portes de l'Institut aux étudiants issus des Etats membres pour que cet établissement puisse profiter à tous les citoyens des Etats membres qui le désirent.

C) ASSISTANCE A L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES ET DE RECHERCHES ISLAMIQUES AHMED BABA DE TOMBOUCTOU, MALI (IHERIAB)

Rappelant l'importance du rôle joué par l'Institut en matière de recherche et de préservation des manuscrits.

Considérant le besoin de soutien et d'assistance de l'Institut, tel que formulé par la mission dépêchée à Tombouctou par S.E. le Secrétaire général, du 04 au 09 mars 2006 ;

Rappelant l'appel au soutien et à l'assistance lancé par le Secrétaire général à l'endroit des Etats membres de l'OCI, de ses institutions spécialisées et de ses organes affiliés ;

1. **SALUE** les efforts du Gouvernement de la République du Mali pour assurer la prise en charge du budget de fonctionnement de l'Institut.
2. **REND HOMMAGE** au Royaume d'Arabie Saoudite, à la Libye ainsi qu'à l'ISESCO pour leurs contributions de qualité au fonctionnement de l'Institut.
3. **EXHORTE** les autres Etats membres, institutions spécialisées et organes culturels affiliés de l'OCI à apporter le soutien matériel, financier et académique requis à cet Institut.

DEMANDE au Secrétaire général de suivre l'évolution des dossiers, objet de la présente résolution, et d'en faire rapport à la 11^{ème} Session du COMIAC.

RESOLUTION N° 5/10-C
SUR
LES ORGANES SUBSIDIAIRES

La 10^{ème} Session du Comité permanent pour l'Information et les Affaires culturelles (COMIAC), tenue à Dakar, République du Sénégal, les 27-28 avril 2015 (08-09 Rajab 1436 H) ;

Rappelant les résolutions adoptées par les conférences islamiques au Sommet et par les autres conférences islamiques, notamment la 12^{ème} session ordinaire et la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence Islamique au Sommet, la 41^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères (CMAE), la 8^{ème} session de la Conférence Islamique des Ministres de la Culture (CIMC) et la 9^{ème} session du COMIAC ;

Prenant note du rapport pertinent du Secrétaire général et des rapports soumis par l'IRCICA et l'AIF, et portant sur les questions suivantes :

A. CENTRE DE RECHERCHES SUR L'HISTOIRE, LES ARTS ET LA CULTURE ISLAMIQUES (IRCICA), A ISTANBUL

1. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** de la production d'un certain nombre d'ouvrages de référence et de l'organisation de congrès sur des sujets relatifs à l'histoire, l'histoire de la culture, le patrimoine culturel et architectural, les arts et l'artisanat du monde musulman, dans le cadre de divers programmes et projets de recherche du Centre.

2. **SALUE** les activités du Centre concernant le patrimoine islamique d'Al-Qods, notamment le programme d'études et d'ateliers architecturaux intitulé « Al- Qods/ Jérusalem 2015 » et dernièrement, le séminaire annuel de 2014 de ce programme (le 27 novembre 2015) ; et la conférence internationale sur la «Préservation du patrimoine islamique d'Al-Qods» (le 28 novembre 2014) tenus à son siège ; l'exposition de photographies historiques d'Al-Qods qui a été ouverte par S.E.M. Recep Tayyip Erdoğan, Président de la République de Turquie à l'occasion de la 30^{ème} Session du COMCEC (Istanbul, le 27 novembre 2014) et l'exposition intitulée « Al-Qods dans la Mémoire » (Ramallah, le 4 janvier 2015 et villes de la Palestine) ouverte par S.E.M. Mahmoud Abbas, Président de l'Etat de Palestine, toutes les deux en présence de S.E.M. Iyad Ameen Madani, Secrétaire Général de l'OCI et, les études et présentations soulignant l'identité islamique d'Al-Qods dans divers forums.

3. **SE FELICITE** de la série d'événements coordonnés par le Centre sur le dialogue interculturel et intercivilisationnel, conformément à la Résolution 1/41-C sur les Affaires culturelles à Caractère général, para. 8, qui diffusent des connaissances vraies sur l'islam, sa civilisation, ses valeurs de tolérance entre les religions et ses interactions culturelles avec d'autres cultures et civilisations ; en particulier, de la session thématique sur la « Coexistence de cultures différentes : exemples historiques comme leçons pour l'avenir » organisée par l'IRCICA durant le Sixième Forum de l'Alliance des Civilisations des NU tenu à Bali, en Indonésie (29-30 août 2014).

4. **PREND NOTE** des congrès régionaux sur l'histoire de la civilisation islamique et des pays musulmans qui aident à faire avancer les recherches dans ces domaines et à diffuser leurs résultats dans le monde entier, en particulier les congrès internationaux sur: « L'histoire et la culture des pays musulmans autour de la Mer Noire » (Bucarest, Roumanie, 4-5 novembre 2014) qui a mis en exergue le patrimoine islamique situé dans la région y compris en Crimée; « La Chine et le monde musulman » (deuxième congrès, 3-4 février 2015) ; « La Science et la Technologie dans la Civilisation Islamique » (Bakou, Azerbaïdjan, 19-22 février 2015) ; et les congrès prochains sur l'histoire de la civilisation islamique au sud-est européen et dans les Balkans (Sarajevo, Bosnie et Herzégovine, 21-23 mai 2015) ; l'histoire de la civilisation islamique en Afrique du sud (Durban, Afrique du Sud, 27-29 novembre 2015) et la civilisation islamique en Asie centrale (Douchanbé, Tadjikistan, automne de 2015) entre autres.

5. **SE FELICITE** du programme des écoles à court terme intitulé : « Le patrimoine urbain islamique: recherche, préservation et gestion », mis en œuvre conjointement avec la Fondation Al-Turath du Royaume d'Arabie Saoudite et dans ce contexte, les cours d'été 2014 organisés dans six pays des Balkans, à savoir l'Albanie, la Bosnie et Herzégovine, la Croatie, le Kosovo, la Macédoine et le Monténégro (5-26 août 2014) et le programme de printemps dans la ville historique d'Abha, en Asir, Arabie Saoudite (mars 2015) et **SALUE** l'organisation par le Centre de ces écoles périodiques dans différentes régions en prenant pour études de cas des villes historiques multiculturelles.

6. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** des activités innovantes et régulières du Centre promouvant les arts islamiques, en particulier la calligraphie et à cet égard, le Rassemblement international sur l'Art de la Calligraphie (Istanbul, 12-15 septembre 2014) auquel ont participé plus de 300 personnes, des pays suivants: Algérie,

Allemagne, Bahreïn, Bosnie et Herzégovine, Chine, Egypte, Emirats Arabes Unis, Espagne, Etats-Unis, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Jordanie, Libye, Malaisie, Maroc, Pakistan, Oman, Qatar, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Soudan, Syrie, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Yémen et les séries d'événements organisés dans ce contexte y compris la distribution de diplômes de calligraphie (Ijaza) à 38 calligraphes de 12 pays portant ainsi le nombre total d'artistes ayant reçu une formation sous l'égide de l'IRCICA à 146 de 46 pays, une exposition internationale d'œuvres de 54 calligraphes, un symposium sur l'art de la calligraphie et des séries d'ateliers de calligraphie ; **SE FELICITE** des préparatifs du 10^{ème} Concours international de calligraphie à être annoncé en 2015 et **DEMANDE** au Centre de continuer à organiser des programmes de formation et des concours internationaux.

7. **EXPRIME SON APPRECIATION** de l'organisation d'événements multidimensionnels dans le cadre du Programme de développement de l'artisanat, notamment le Festival International des Artisans-au-travail réalisé conjointement avec la Municipalité de Pendik, à Istanbul (20-28 septembre 2014) auquel 52 pays ont participé : Albanie, Algérie, Afghanistan, Arabie Saoudite, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bosnie et Herzégovine, Egypte, Indonésie, Iran, Jordanie, Kazakhstan, Kirgizstan, Koweït, Malaisie, Mali, Maroc, Pakistan, Palestine, Sénégal, Soudan, Tadjikistan, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ouganda, Ouzbékistan, Afrique du sud, Argentine, Bulgarie, Brésil, Chine, Crimée, République Tchèque, Costa Rica, Estonie, Géorgie, Honduras, Hongrie, Kenya, Macédoine, Mexique, Chypre du nord, Pologne, Roumanie, Russie, Slovaquie, Corée du sud, Tahiti, Tatarstan, Thaïlande et Ukraine et lors duquel des innovateurs et des artisans se sont rassemblés dans des pavillons formant un village de l'artisanat traditionnel; et **AUSSI** de la publication dans ce domaine des volumes tous les deux bilingues anglais et arabe intitulés Les propriétés, caractéristiques et contributions culturelles et économiques des arts et de l'artisanat (2014) et Tapis de prière tissés mains au long de l'histoire, le dernier résultant de la coopération entre l'IRCICA et le Centre Koweïti des arts islamiques à travers le Ministère des Awqaf et des Affaires Islamiques de l'Etat du Koweït (2014).
8. **PREND NOTE** des événements futurs programmés suivants : le « Festival International d'Istanbul pour les Arts, l'Artisanat et la Créativité » qui sera organisé conjointement avec la Municipalité Métropolitaine d'Istanbul (septembre 2015) où, conformément à la Résolution n°2 de la 8^{ème} Session de la Conférence Islamique des Ministres du Tourisme tenue à Banjul, du 4 au 6 décembre 2013, qui « Invite l'IRCICA à appliquer le mécanisme du critère du Label de l'OCI pour l'Excellence dans l'Artisanat », le prix du Label de l'OCI pour l'Excellence dans l'Artisanat, prix

d'un montant de 100.000 dollars américains, sera effectué, et qui sera accompagné par le Congrès International d'Istanbul sur « L'Innovation et la Créativité dans les Arts et l'Artisanat », l'Exposition Internationale d'Istanbul des Artisans-au-travail, une parade folklorique sous le slogan « Renouveau et protection du patrimoine traditionnel », des démonstrations des artisans-au-travail, un marché (bazar) international de l'art et de l'artisanat et une exposition d'albums, de catalogues et de livres publiés dans les domaines des arts et de l'artisanat, et aussi, le « Festival International de Tabriz pour l'Art, l'Artisanat et la Créativité (Tabriz, 8-15 mai 2015) qui sera organisé conjointement avec l'Université des Arts islamiques de Tabriz et l'Organisation de la Culture et des Relations Islamiques de l'Iran et accompagné par un Congrès international sur « La dimension de l'innovation des arts et de l'artisanat » ; le Prix International de Tabriz pour l'Innovation et la Créativité dans l'Artisanat – prix d'une valeur de 60.000 dollars américains, l'Exposition internationale des artisans-au-travail, un marché d'art et d'artisanat (bazar), une parade folklorique sous le slogan « Renouveau et protection du patrimoine traditionnel » et une exposition d'albums, de catalogues et de livres publiés dans les domaines des arts et de l'artisanat.

9. **PREND NOTE** des activités de l'IRCICA relatives à l'étude et à l'enregistrement du patrimoine architectural islamique, de sa contribution de ce fait à la connaissance et à l'information pour le tourisme culturel et sa collaboration avec les organismes internationaux concernés ; **SE FELICITE** du développement de la base de données du patrimoine architectural islamique parrainée par S.A.R. le Prince Sultan Ibn Salman, Secrétaire général du Conseil suprême pour le tourisme et les antiquités du Royaume d'Arabie Saoudite ; **INVITE** les États membres qui ne l'ont pas encore fait, à fournir à l'IRCICA les données et informations nécessaires sur leurs sites et monuments islamiques et à désigner leurs points focaux respectifs pour collaborer en permanence avec l'unité de base de données de l'IRCICA.
10. **PREND NOTE** de la sortie du numéro 3 du « *Journal de l'IRCICA* », un périodique académique visant à promouvoir la recherche et la coopération dans le domaine des sciences culturelles et sociales, eu égard aux études sur la civilisation islamique et le monde musulman.
11. **EXPRIME SES REMERCIEMENTS** et sa gratitude aux États membres, en particulier la République de Turquie, pays hôte de l'IRCICA et le Royaume d'Arabie

Saoudite, pays hôte du Secrétariat général de l'OCI, pour leur soutien continu à l'IRCICA.

12. **EXPRIME SES REMERCIEMENTS** aux États membres qui paient régulièrement leurs contributions au budget de l'IRCICA et invite les autres pays à le faire et à régler leurs arriérés dus au budget de l'IRCICA.

B. ACADEMIE INTERNATIONALE ISLAMIQUE DU FIQH

1. **EXPRIME** sa très haute gratitude et sa déférente considération au Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah bin Abdulaziz Al-Saoud, souverain du Royaume d'Arabie Saoudite, ainsi qu'à Leurs Majestés les Souverains, Leurs Excellences les chefs d'État et de Gouvernement, et à leurs Altesses les Princes, dirigeants des États membres de l'OCI, pour leur appui constant à l'action de l'Académie, dans l'accomplissement de la haute mission qu'ils lui ont confiée : celle de mettre en exergue à la face du monde les dimensions de tolérance, d'équité et de modération de l'Islam, tout en réaffirmant, en même temps, le rôle de l'Académie en tant qu'institution de référence dans le domaine de la jurisprudence islamique pour la Oummah islamique.
2. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** de l'achèvement des travaux du « *Glossaire Zayed des règles fondamentales et du Fiqh islamique* » (*Ma'lama Zayed Lilqawa'id al-Ouçoûliyya wal-Fiqhiyya*), et **EXPRIME** ses sincères remerciements à la Fondation Zayed bin Sultan Al Nahyan pour les œuvres caritatives et humanitaires, pour son soutien constant à l'action de l'Académie, brillamment manifesté dans le financement de ce projet de Glossaire.
3. **PREND NOTE** de la contribution de l'Académie internationale du Fiqh islamique dans la lutte contre la polio, par la tenue d'une réunion consultative de l'Association des Oulémas musulmans et **INVITE** ces derniers à poursuivre l'action de conscientisation des populations musulmanes sur l'impérieuse nécessité de faire vacciner leurs enfants contre cette maladie qui doit être éradiquée partout et par tous les moyens possibles.
4. **SALUE LES EFFORTS** du Secrétariat de l'Académie pour **clarifier et vulgariser** les dispositions prévues par la Charia islamique au sujet de l'alimentation « *Halal* », et pour les actions entreprises en vue de l'élaboration et l'adoption spécifications et de normes devant régir l'alimentation Halal ainsi que les organismes de certification Halal.

5. **RECOMMANDE** au Secrétariat de l'Académie d'élaborer normes et règles, en vue de garantir la conformité des procédures d'abattage des animaux aux principes édictés par la Charia islamique.
6. **EXPRIME** ses vifs remerciements à la Banque islamique de développement (BID) et à l'Institut islamique de Recherche et de Formation (IRTI), pour leur soutien constant à l'Académie et les **EXHORTE** à achever la traduction et la publication des résolutions de l'Académie compte tenu de l'importance des résolutions traduites pour les pays musulmans non-arabophones.
7. **EXPRIME** ses sincères remerciements au Gouvernement et aux autorités compétentes du Royaume d'Arabie Saoudite, pour avoir abrité la 21^{ème} session de son Conseil scientifique, en novembre 2013, à Riyad, dans l'enceinte de l'Université islamique Imam Mohamed Ibn Saoud.
8. **EXPRIME** ses vifs remerciements au Gouvernement et aux autorités compétentes de l'État du Koweït pour l'aimable invitation adressée à l'Académie, à tenir sa 22^{ème} session dans ce pays, au cours de l'année 2014.
9. **EXPRIME** sa gratitude aux États membres qui ont jusqu'ici abrité les sessions du Conseil scientifique de l'Académie et qui sont : le **Royaume d'Arabie Saoudite** (8 sessions, y compris la prochaine), le Royaume Hachémite de **Jordanie** (2 sessions), l'État des **Émirats arabes unis** (3 sessions : dont une à Abou Dhabi, une à Dubaï et une à Sharjah) ; l'État du **Koweït** (2 sessions) ; le Sultanat de **Brunei Darussalam**, le Royaume de **Bahreïn**, l'État du **Qatar**, le Sultanat d'**Oman**, la **Malaisie** et l'**Algérie** (Une session chacun). Cela constitue la preuve palpable, entre autres, du soutien de ces pays à l'Académie.
10. **LANCE** un appel à l'Académie internationale islamique du Fiqh, en coordination avec le Secrétariat, pour la création d'une division spéciale de la famille avec l'implication de femmes expertes, dans l'objectif d'identifier des solutions aux questions religieuses, juridiques et culturelles liées à la femme/famille musulmane.
11. **LANCE** également un appel aux autres Etats membres de l'OCI pour qu'ils abritent les prochaines sessions du Conseil de l'Académie, contribuant, ce faisant, à la réalisation des buts et objectifs pour lesquels cette institution a été créée.
12. **FÉLICITE** l'Académie pour l'excellente qualité des publications scientifiques et pour leur contenu en matière de thèmes et d'études qui apportent des réponses dont les musulmans, individuellement, et la Oummah islamique, collectivement, ont besoin pour faire face aux nouvelles problématiques et aux défis auxquels ils sont confrontés sur tous les plans.
13. **EXPRIME** sa reconnaissance aux Etats membres qui se sont acquittés de leurs contributions obligatoires au budget de l'Académie et **RÉITÈRE** son appel aux autres Etats qui n'ont pas encore réglé leurs contributions à le faire dans les délais les

meilleurs, tout comme elle **RECOMMANDE** à tous les Etats membres d'apporter leur soutien moral et matériel à l'Académie afin qu'elle puisse assurer avec succès sa haute mission au service de la Oummah islamique.

DEMANDE au Secrétaire général de suivre l'évolution des dossiers, objet de la présente résolution, et d'en faire rapport à la 11^{ème} Session du COMIAC.

RESOLUTION N° 6/10-C
SUR
LES INSTITUTIONS SPECIALISEES

La 10^{ème} Session du Comité permanent pour l'Information et les Affaires culturelles (COMIAC), tenue à Dakar, République du Sénégal, les 27-28 avril 2015 (08-09 Rajab 1436 H) ;

Rappelant les résolutions adoptées par les conférences islamiques au Sommet et par les autres conférences islamiques, notamment la 12^{ème} session ordinaire et la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence Islamique au Sommet, la 41^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères (CMAE), la 8^{ème} session de la Conférence Islamique des Ministres de la Culture (CIMC) et la 9^{ème} session du COMIAC ;

Soulignant la nécessité pour les Secrétariats des institutions de l'Organisation de toujours respecter le principe de la neutralité et de l'objectivité et d'éviter en tout temps toute une influence politique et toute interférence, tout en s'abstenant d'émettre des avis sur les questions propres aux Etats membres à moins qu'ils ne soient autorisés ou mandatés par les Etats concernés à cet effet ;

Prenant en considération après appréciation les rapports soumis par l'ISESCO sur les activités mises en œuvre par l'Organisation durant l'intersession du Conseil et du Comité islamique du Croissant international (CICI) ;

A. ORGANISATION ISLAMIQUE POUR L'EDUCATION, LES SCIENCES ET LA CULTURE (ISESCO)

1. **SE FELICITE** de la qualité remarquable des activités et programmes mis en œuvre par l'ISESCO dans ses différents domaines de compétence à savoir, l'éducation, les sciences, la culture et la communication ; **rend hommage** au Directeur général de l'ISESCO, Dr. Abdulaziz Othman Altwajri, pour ses efforts visant à développer l'action de l'Organisation et en élargir les domaines ; **salue** le contenu du projet de Plan d'action et budget de l'ISESCO pour les années 2016-2018, lequel s'appuie sur une vision stratégique globale, pluridisciplinaire, intégrée et innovante ; **salue** la contribution remarquable de l'ISESCO à la mise en œuvre du Programme d'action décennal de l'OCI adopté par le 3^{ème} Sommet islamique extraordinaire, et **exprime son appréciation** pour les activités exécutées par l'ISESCO dans le cadre dudit Programme.

2. **SE FELICITE** de la signature par l'ISESCO d'accords de coopération et de programmes de travail avec un certain nombre d'organisations et instances arabes, islamiques et internationales ; **se félicite également** des activités conjointes mises en œuvre dans ce cadre, notamment les conférences et colloques internationaux ainsi que les projets de développement, lesquelles activités ont permis de promouvoir les

importantes initiatives du Directeur général de l'ISESCO, portant sur l'établissement de relations de coopération étroites qui ont été couronnées par le lancement de nombreux programmes conjointement avec les organisations et institutions similaires, ce qui a grandement contribué à la mise en évidence de l'image positive du monde islamique; et **INVITE** l'ISESCO à poursuivre ces efforts louables.

3. **EXPRIME** son appui et sa considération pour les efforts et les contacts incessants entrepris par le Directeur général de l'ISESCO aux niveaux régional et international en vue d'inciter la communauté internationale à faire pression sur Israël pour l'amener à respecter les résolutions internationales pertinentes, relatives à la protection des monuments religieux, du patrimoine culturel et civilisationnel et des institutions éducatives, scientifiques et culturelles à Al-Qods Al-Charif, conformément aux résolutions internationales pertinentes ; **appuie** les efforts de l'ISESCO en matière de documentation des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité que les autorités d'occupation israéliennes ont commis et continuent de commettre à Al-Qods, à Gaza et dans l'ensemble des territoires palestiniens, et se félicite de la tenue par l'ISESCO de la 7^{ème} réunion de la Commission des experts de l'ISESCO en archéologie chargés d'examiner les nouvelles tentatives israéliennes de judaïsation de la ville d'Al-Qods Al-Charif (25-27 mars 2014, Amman, Jordanie).

4. **PREND NOTE** avec appréciation des stratégies d'action islamique commune et de leurs mécanismes de mise en œuvre, élaborées par l'ISESCO dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication, et **invite** les Etats membres à coopérer avec l'ISESCO pour la mise en œuvre desdites stratégies dûment adoptées par les différentes sessions du Sommet islamique et par les autres conférences islamiques pertinentes, en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI et en coopération avec les organisations régionales et internationales concernées.

5. **SE FELICITE** des actions menées par l'ISESCO en vue de développer les capacités éducatives, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Etats membres, dans les domaines de l'enseignement de la langue arabe aux non arabophones, l'alphabétisation, l'enseignement pour adultes et ce, par le biais de ses délégations et ses centres pédagogiques spécialisés en République du Tchad, Union des Comores, République du Niger, République Arabe d'Egypte, République de Guinée, République islamique de Mauritanie, Burkina Faso, République populaire du Bangladesh et Malaisie, et à travers les moyens éducatifs spécifiques et développés, tels que les séries « Al Amal » et « Al-arabya Al-muyassara » et **se félicite** du projet éducatif et civilisationnel relatif à la transcription des langues des peuples islamiques en caractère coranique standardisé, supervisé et mis en œuvre par l'ISESCO en coopération avec ses partenaires, projet qui vise à assurer l'intégration et l'interaction entre les écoles traditionnelles arabo-islamiques et les écoles modernes en Afrique et en Asie.

6. **ACCEUILLE** favorablement les démarches entreprises par l'ISESCO visant à actualiser la Stratégie pour le Développement de l'Education dans le pays islamiques afin de l'adapter aux changements et aux développements que connaissent les domaines éducatif et socioéconomique dans les Etats membres et à l'extérieur du monde islamique, l'objectif étant de définir un référentiel global à même de permettre de relever les défis actuels et futurs avec une vision cohérente et prospective et de jeter les bases de l'action islamique commune dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement ; **remercie** la République d'Azerbaïdjan pour avoir répondu favorablement à la tenue en 2015, à Bakou, de la 1^{ère} Conférence islamique des ministres de l'Education.

7. **SE FELICITE** des efforts de l'ISESCO dans le domaine du renforcement du dialogue entre les cultures et de l'alliance des civilisations et des religions, la correction de l'image de l'Islam et des musulmans en Occident et la lutte contre l'islamophobie ; **accueille favorablement** l'initiative de l'ISESCO relative à la dynamisation du rôle de l'Afrique dans l'alliance des civilisations ainsi que l'organisation, en coordination avec le Secrétariat général, d'une conférence à ce sujet, durant le deuxième semestre de 2015 ; et **l'invite** à poursuivre ces efforts à l'intérieur et à l'extérieur du monde islamique, en coopération avec les organisations régionales et internationales partenaires, et à continuer à coordonner avec le Secrétariat général de l'OCI et avec les Etats membres en vue de lancer des initiatives créatives et mettre en place les mécanismes appropriés pour contrecarrer la campagne de dénigrement visant les sanctuaires islamiques et les symboles culturels de l'Islam, et ce en coordination avec les médias nationaux, régionaux et internationaux, et les canaux de communication.

8. **SALUE** les efforts déployés par l'ISESCO en matière d'amélioration des systèmes d'enseignement supérieur dans les Etats membres et dans la constitution d'un comité de haut niveau sur la qualité et l'accréditation pour le suivi de la mise en œuvre des « indicateurs clés de performance » dans les Etats membres de l'OCI et de ses termes de références, sous la présidence du Royaume d'Arabie Saoudite, tout en remerciant le Ministère de l'Enseignement supérieur ; Exprime son soutien et son appréciation du lancement du projet « TAFAHUM » d'échange d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs entre les universités du monde islamique, en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI et en coopération avec le Programme d'échange d'étudiants ; et Demande instamment à l'ISESCO et à l'OCI d'établir un cadre général, de renforcer les partenariats entre les universités et les écoles prestigieuses et de partager les expériences et les connaissances, dans le but ultime de consacrer la paix, la compréhension et le respect mutuel entre les Etats membres et avec les autres pays.

9. **REMERCIÉ l'ISESCO** pour avoir mis en œuvre une série d'activités à l'échelle nationale, régionale et internationale dans les capitales de la culture islamique, célébrées chaque année, à titre de contribution aux programmes commémoratifs, et **l'invite** à poursuivre cet appui ; **se félicite** des efforts consentis par les Etats membres,

dont les capitales ont été célébrées au titre de l'année 2014 (Sharjah, Bichkek et Ouagadougou), dans la préparation et l'exécution des programmes commémoratifs ; et **accueille favorablement** la résolution adoptée par la 10^{ème} Conférence générale de l'ISESCO, portant sur l'élargissement du Programme des capitales de la culture islamique de manière à englober des villes historiques islamiques situées dans des Etats non membres de l'OCI.

10. **APPRECIÉ** les efforts déployés pour le lancement du rapport sur « La transformation des économies arabes : la voie de la connaissance et de l'innovation » qui vise à accélérer leur progrès vers des économies basées sur la connaissance et l'innovation, à la faveur de stratégies intersectorielles de l'économie du savoir bien articulées et coordonnées pour leurs pays, ainsi que pour avoir redoublé d'effort dans les Etats membres asiatiques et africains pour hâter leur transition vers des économies fondées sur les connaissances.
11. **APPRECIÉ** également les efforts consentis par tous les membres de l'Equipe de gestion conjointe pour le parachèvement réussi du projet d'Atlas de la Science et de l'Innovation pour le monde islamique, dans le cadre duquel divers rapports de pays ont été publiés et qui visaient à dresser la carte des tendances majeures de la science et de l'innovation technologique à travers les Etats membres de l'OCI ; et **PROPOSE** de poursuivre ce projet en vue de préparer les rapports nationaux des pays membres non couverts durant la première phase du projet d'Atlas, afin de leur permettre de bénéficier de telles études phares.
12. **RECOMMANDE** la mise en place d'un « Observatoire du monde islamique pour la Science et la Technologie » afin de cartographier les potentialités scientifiques, technologiques et innovatrices des Etats membres et de fournir aux décideurs et aux responsables politiques des informations et des données statistiques sur les tendances scientifiques et technologiques nationales et internationales, sur la base d'éléments concrets ; et se félicite de la création du Réseau panislamique de Recherche et d'Education (PIREN), dans le cadre de l'ISESCO et des efforts déployés pour l'instauration de réseaux nationaux de recherche et d'éducation (NREN) en vue de promouvoir l'utilisation du PIREN en tant que plateforme de coopération cybernétique entre scientifiques, chercheurs et réseaux d'éducation, d'améliorer la connectivité en matière d'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques, de favoriser la recherche commune et de faire face aux défis qui se posent dans ce domaine.
13. **REND HOMMAGE** au Centre de l'ISESCO pour la promotion de la Recherche scientifique pour les efforts qu'il déploie en vue d'encourager les scientifiques et les chercheurs à atteindre l'excellence dans leurs performances, et prie instamment les Etats membres à investir davantage dans la recherche et le développement, notamment à travers la mobilisation de plus d'investissements du secteur privé et d'un surcroît de ressources pour le développement du capital humain et le renforcement des capacités

institutionnelles et scientifiques, afin d'optimiser l'utilisation de tels investissements et d'assurer la durabilité des interventions.

14. **INVITE** l'ISESCO à poursuivre ses efforts et à multiplier les contacts avec les associations et centres culturels islamiques d'Europe, d'Asie et d'Amérique Latine, par le biais du Conseil supérieur pour l'Education, les Sciences et la Culture pour les Musulmans à l'extérieur du monde islamique, en vue d'activer le plan exécutif de la Stratégie de l'Action culturelle islamique à l'extérieur du Monde islamique et la Stratégie de mise à profit des compétences musulmanes à l'extérieur du Monde islamique ; **se félicite** de la tenue du 1^{er} Forum des Présidents des associations et centres culturels islamiques à l'extérieur du monde islamique, durant l'année 2015, en coordination avec le Secrétariat général, et **invite** l'ISESCO à poursuivre ses efforts dans ce sens ; et **salue** les efforts de l'ISESCO en matière de riposte aux campagnes de dénigrement médiatique dirigées contre la religion et la civilisation islamiques et de lutte contre l'islamophobie, et **se félicite aussi** du cursus de l'ISESCO de formation des journalistes pour la correction des stéréotypes sur l'islam et les musulmans dans les médias occidentaux, adopté par la 7^{ème} Conférence islamique des ministres de la Culture (Alger, 18-19 décembre 2011) et la 9^{ème} Conférence islamique des ministres de l'Information (Libreville, 17-20 avril 2012).

15. **SE FELICITE** des efforts de l'ISESCO visant à booster l'action du Comité du patrimoine dans le monde islamique et à sauvegarder le patrimoine islamique dans les Etats membres, en mettant plus particulièrement l'accent sur la protection du patrimoine islamique en péril à Al-Qods Al-Charif, en Irak et en Afghanistan, et **souligne** la nécessité de la coordination et de la collaboration avec l'IRCICA, dans ce sens.

16. **SALUE** les efforts déployés par la Fédération des Universités du Monde islamique (FUMI), à travers la création de chaires universitaires, l'élaboration de plans et stratégies et la mise en œuvre d'activités et de programmes visant à promouvoir l'enseignement universitaire, servir les communautés musulmanes et réaliser le développement global et durable, et exalte le rôle de la FUMI dans le développement des relations de coopération et de partenariat avec les universités membres et les organisations similaires, et ce grâce à ses réalisations et ses initiatives qui lui ont permis d'occuper une place de choix dans l'action islamique commune et de s'imposer comme un organe actif et entreprenant dans la mise en œuvre des activités, des programmes et des projets pertinents, dans le cadre de la coopération et du partenariat.

17. **SE FELICITE** des efforts de l'ISESCO pour la tenue de la 5^{ème} Conférence islamique des ministres chargés de l'Enfance au cours de l'année 2015 à Abu Dhabi, et la tenue en 2015, de la 9^{ème} Conférence islamique des ministres de la Culture à Nizwa, à

l'occasion de la célébration de Nizwa, Capitale de la culture islamique au titre de 2015, et ce en coopération avec les autorités nationales concernées et en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI, et **invite** les Etats membres à participer activement à ces conférences.

18. **INVITE** l'ISESCO, en coordination avec le Secrétariat général, à lancer un appel aux Gouvernements des Etats membres de l'OCI en vue d'adopter les politiques et les programmes nécessaires pour favoriser l'éducation de la femme et des filles, promouvoir le rôle de la femme dans la prise de décision et dans le processus de développement durable et produire des publications et des programmes destinés à émanciper les femmes et à responsabiliser la famille, à travers une stratégie éducative élargie.
19. **APPELLE** l'ISESCO à mettre en œuvre le projet d'Atlas des héroïnes musulmanes des Etats membres, ainsi que le Guide de l'enfance et le Guide des personnes âgées dans les Etats membres, parallèlement à la coordination de la préparation de rapports similaires couvrant et dressant la carte des innovations dans l'ensemble des Etats membres de l'OCI, tous les deux ans, afin de les publier lors des réunions ministérielles pertinentes.
20. **ADOpte** les déclarations, résolutions, recommandations et documents de référence issus des conférences islamiques ministérielles spécialisées, tenues par l'ISESCO en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI, notamment la 7^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (Rabat, 18-19 Décembre 2014) ; remercie le Royaume du Maroc pour avoir accueilli cette Conférence, ainsi que les parties et organisations qui y ont pris part ; **invite** l'ISESCO à assurer le suivi de la mise en œuvre desdites résolutions en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI et les parties concernées.
21. **EXPRIME** ses sincères remerciements et son immense gratitude au Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al-Saoud et au Prince héritier, SAR Megren bin Abdulaziz, et à leurs Majestés, Excellences et Altesses, Rois, Chefs d'Etats et Emirs des Etats membres pour le soutien généreux accordé à l'ISESCO et pour avoir financé de nombreux programmes et activités dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture.
22. **EXPRIME** ses vifs remerciements et sa profonde gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour l'appui constant dont l'ISESCO a toujours bénéficié de la part du gouvernement de Sa Majesté, lui permettant de s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions.

DEMANDE au Secrétaire général de suivre l'évolution des dossiers, objet de la présente résolution, et d'en faire rapport à la 11^{ème} Session du COMIAC.

RESOLUTION N° 7/10-C
SUR
LES INSTITUTIONS AFFILIEES

La 10^{ème} Session du Comité permanent pour l'Information et les Affaires culturelles (COMIAC), tenue à Dakar, République du Sénégal, les 27-28 avril 2015 (08-09 Rajab 1436 H) ;

Rappelant les résolutions adoptées par les conférences islamiques au Sommet et par les autres conférences islamiques, notamment la 12^{ème} session ordinaire et la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence Islamique au Sommet, la 40^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères (CMAE), la 8^{ème} session de la Conférence Islamique des Ministres de la Culture (CIMC) et la 9^{ème} session du COMIAC ;

Prenant note des résolutions issues de la 8^{ème} Assemblée générale de la Fédération sportive de la solidarité islamique et celles adoptées par les 19^e, 20^e et 21^e réunions du Comité exécutif de la FSSI ;

Considérant les rapports présentés par la Fédération sportive de la Solidarité islamique, le Forum de la Conférence Islamique de la Jeunesse pour le Dialogue et la Coopération, l'Union internationale des scouts musulmans et la Fédération mondiale des Ecoles arabo-islamiques internationales :

A. FEDERATION SPORTIVE DE LA SOLIDARITE ISLAMIQUE (FSSI)

1. **FELICITE** S.A.R. le Prince Abdallah Ibn Mosaad bin Abdulaziz, à l'occasion de son élection unanime, en tant que président de la FSSI pour la prochaine période et souhaite à Son Altesse la plus pleine réussite dans la réalisation des objectifs de la FSSI et du progrès au service de la cause de la jeunesse au sein de notre Oummah.
2. **SE FELICITE** des activités futures que compte organiser la Fédération sportive pour la Solidarité islamique (FSSI) dans le cadre de ses programmes pour la période 2014-2016, tout en exhortant les Etats membres de l'OCI à accueillir et à participer à ces activités en vue d'assurer leur réussite et de réaliser les objectifs clés de la FSSI.
3. **ADRESSE SES REMERCIEMENTS** à la République d'Indonésie pour l'organisation de la 3^{ème} édition des Jeux de la Solidarité islamique Palembang-2013 et à l'ensemble des Etats membres qui ont pris part à cette grande manifestation sportive.
4. **ADRESSE** ses remerciements à la République d'Ouganda, représentée par le Comité National Olympique Ougandais, pour l'organisation très réussie du 2^{ème} Championnat d'Haltérophilie de la FSSI en 2014, ainsi qu'aux États membres qui y ont pris part.

5. **ADRESSE** ses remerciements à l'Etat du Qatar, représentée par le Comité National Olympique qatari, pour l'organisation du Championnat du trio islamique (natation, tir et équitation) sous les auspices de la FSSI et souhaite pleine réussite aux prochaines éditions.
6. **SALUE** la mise en œuvre de la convention signée entre la FSSI et l'ISESCO qui s'est concrétisée par l'organisation d'une session de formation dans le domaine de la médecine du sport et la lutte contre le dopage au profit des pays membres de la FSSI ayant pour langue de communication le français, dans la ville de Salé au Royaume du Maroc en collaboration avec le Comité Olympique National marocain et l'Agence Mondiale Antidopage (AMA).
7. **SALUE** l'intention de la FSSI, du Comité Olympique National et le Gouvernement de South Sumatra en Indonésie de consolider les relations et la coopération dans le domaine du sport, dans l'intérêt des jeunes des pays islamiques par l'organisation d'un certain nombre de championnats. Dans ce cadre, il a été décidé d'organiser une activité sportive annuellement sous les auspices la FSSI et l'organisation du Comité Olympique National et le Gouvernement de South Sumatra en Indonésie dans la ville de Palembang, un accord est signé dans ce sens par les trois parties. **EXHORTE** les Comités Olympiques Nationaux des pays membres à signer des accords similaires avec la FSSI pour renforcer les capacités de celle-ci et aider à l'accomplissement de ses objectifs.
8. **ADRESSE SES REMERCIEMENTS** aux pays ayant collaboré avec la FSSI pour l'organisation des activités de celle-ci au cours de l'année 2015, représentés par leurs Comités Olympiques nationaux notamment :
 - Championnat islamique du Prince Naouaf bin Abdulaziz islamique de saut de parachute, Arabie Saoudite.
 - Championnat du Trio islamique, Qatar
 - Championnat d'haltérophilie, Turquie
 - Championnat de taekwondo, Azerbaïdjan
 - Championnat de tennis, Indonésie
 - Championnat du croissant de rugby, Malaisie
 - Championnat de kick-boxing, Jordanie
 - 1e Tournoi islamique des sports de défense, Tunisie.
9. **SE FELICITE** de l'approbation par l'Assemblée Générale de la FSSI de l'offre de la République d'Azerbaïdjan d'accueillir la 4^{ème} édition des Jeux de la Solidarité Islamique en 2017, et souhaite plein succès à ces jeux.

10. **SALUE** la décision du Conseil exécutif de la FSSI d'introduire les sports aériens dans les activités de la fédération et se félicite de l'organisation réussie du 2^{ème} championnat des sports aériens de la FSSI en Arabie Saoudite-janvier 2015.

11. **ENTERINE** l'ensemble des résolutions de la 2^{ème} Conférence Islamique des Ministres de la Jeunesse et des Sports (CIMJS), tenue à Djeddah, en Arabie saoudite le 17 et 18 mars 2014 et exhorte les Etats membres à mettre ces résolutions en œuvre et à coopérer avec le Secrétariat de l'OCI et avec la FSSI en vue d'élaborer les plans et stratégies nécessaires à la réalisation des objectifs fixés.

12. **PREND NOTE** de l'approbation par la CIMJS du changement de nom du « Bureau de Supervision et de Coordination de la Jeunesse dans les Pays Islamiques » pour prendre désormais celui de « Conseil de Jeunesse des Pays Islamiques », basé à Riyad et placé sous l'égide de la FSSI.

13. **MANDATE** la FSSI, étant le Secrétariat général de la CIMJS, et le Forum de Jeunesse de la Conférence Islamique pour le Dialogue et la Coopération (ICYF-DC) pour prendre les mesures nécessaires en vue de la préparation et de l'organisation de la 3^{ème} édition de la CIMJS en coopération avec le comité d'organisation de la conférence en Turquie et avec le Secrétariat général de l'OCI.

14. **SALUE** la mise en œuvre de la convention signée entre la FSSI et l'ISESCO et encourage l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la convention et appelle au renforcement de la coopération entre les organes de l'OCI.

15. **SALUE** la résolution du Conseil exécutif de la FSSI portant approbation du plan d'action pour les quelques prochaines années et qui met en exergue l'incorporation de nouveaux aspects, notamment le sport féminin, l'environnement, l'éducation et le tourisme dans les activités sportives de la FSSI.

16. **INVITE** les pays membres à honorer leurs obligations financières envers la FSSI et à s'acquitter de leurs arriérés de contributions pour permettre à la FSSI d'assumer son rôle et de mener ses activités.

17. **SALUE** la proposition de la FSSI de signer un accord de partenariat avec une société spécialisée pour mener les études nécessaires en vue de trouver de nouvelles sources de financement pour la FSSI.

18. **EXPRIME** ses sentiments d'appréciation au Secrétariat général de la FSSI pour avoir entrepris les préparatifs des activités et événements de la FSSI, contribuant ainsi à la réalisation des buts et objectifs assignés à la FSSI.

19. **EXPRIME** sa gratitude au gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite sous la direction du Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz et Son Altesse Royale le Prince Héritier Moqren bin Abdulaziz, vice-président du Conseil des Ministres et Son Altesse Royale le Prince Mohamed bin Nayef bin Abdulaziz deuxième prince héritier (que Dieu les protège), pour avoir abrité le siège de la FSSI et pour l'appui matériel et moral constant apporté à la FSSI en plus de leur foi inébranlable en la nécessité de soutenir toutes les questions relatives à la jeunesse de la Oummah islamique.

B. FORUM DE JEUNESSE DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE POUR LE DIALOGUE ET LA COOPERATION (FCIJ-DC)

1. **SALUE** la contribution financière par le gouvernement de la Turquie au budget annuel du Forum, et invite les États membres ainsi que les organes subsidiaires de l'OCI, les institutions spécialisées et affiliées et d'autres institutions islamiques à soutenir les activités de FCIJ-DC, à fournir une aide financière vers le budget annuel de FCIJ-DC et de coordonner leurs travaux dans le domaine de la jeunesse avec FCIJ-DC, et **SE FELICITE** également de la proposition du Gouvernement de la Turquie d'accueillir la 2^{ème} Assemblée générale de l'ICYF-DC à Istanbul en Automne 2014.

2. **SE FELICITE** de la contribution par le gouvernement de l'Azerbaïdjan vers les activités du Centre Régional de l'Eurasie de FCIJ-DC; et **ATTEND** avec impatience l'achèvement rapide des dispositions de l'Accord concernant la fourniture du Centre Régional de FCIJ-DC par des locaux appropriés ;

3. **APPROUVE** la coopération entre la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie et FCIJ-DC sur le programme complet de formation en leadership « Iqra » visant au développement intellectuel multiforme de la jeunesse musulmane; approuve également le

mémorandum d'entente entre FCIJ-DC et la BID qui prévoit un certain nombre d'activités, y compris mise en œuvre des programmes à l'appui de la jeunesse des minorités musulmanes dans les Etats non membres ; **SE FELICITE** de la notion de la jeunesse du Waqf discutée entre FCIJ-DC et la BID afin d'assurer un financement durable à des projets différents visant à un développement approfondi de la jeunesse dans les États membres et de communautés musulmanes minoritaires à travers le monde et invite les États membres de l'OCI à contribuer à son développement.

4. **SE FELICITE** de la mise en place du Réseau des jeunes entrepreneurs des pays islamiques (RJEPI) initié et développé par le FCIJ-DC en tant que plateforme affiliée et visant à développer l'entrepreneuriat des jeunes dans les États membres de l'OCI et de la croissance dans l'emploi des jeunes; se félicite de la coopération entre FCIJ-DC et l'Etat du Qatar sur le projet de développement de RJEPI et attend avec impatience la mise en œuvre de l'accord signé entre le FCIJ-DC et le Comité de Qatar pour l'Alliance des civilisations; **INVITE** la BID et les Etats Membres à collaborer étroitement avec FCIJ-DC dans la mise en œuvre du Fonds d'appui des jeunes entrepreneurs (RJEPI) pour l'ouverture la ligne de crédit spéciale de discute entre FCIJ-DC et la BID, ainsi que pour fournir des outils de subvention pour le renforcement des capacités de RJEPI dans les pays de l'OCI les moins avancés.
5. **EXPRIME** la conviction que la coopération entre le FCIJ-DC et l'Organisation des Nations Unies et ses organes et organismes compétents, en particulier le Fonds pour l'Enfance des Nations Unies, l'Unité spéciale du PNUD pour la coopération Sud-Sud (PNUD SUSSC), l'UNESCO, l'ILO et le PNUE ont l'effet de renforcer encore les capacités de FCIJ-DC; **SE FELICITE** de la coopération entre le FCIJ-DC et le PNUD SUSSC pour mise en œuvre le programme du développement des jeunes entrepreneurs (DJE).
6. **APPRECIE** les activités du FCIJ-DC dans la promotion du programme de la « Journée commémorative de l'OCI en commémoration des catastrophes humanitaires dont ont été victimes les communautés musulmanes à travers le XXe siècle», y compris le partenariat avec l'ISESCO et de l'Union parlementaire des Etats membres de l'OCI à cette fin et invite les États membres à prendre une part active dans le programme; **SE REJOUIT** de la campagne internationale de sensibilisation civique « Justice pour Khojaly » engagée dans le cadre du programme de la « Journée commémorative de l'OCI » et visant à diffuser la vérité historique sur le massacre de masse de civils azerbaïdjanais perpétré par les forces armées Arméniens dans la ville de Khojaly (la République d'Azerbaïdjan) en Février 1992, qui constitue le crime contre l'humanité, et **EXHORTE** les États membres et les institutions de l'OCI à soutenir et à participer activement dans les événements de la campagne et déployer des efforts en raison de la reconnaissance sur le niveaux national et international de cet acte de génocide comme crime contre l'humanité.
7. **APPRECIE** la création du Mouvement Mondial de la Jeunesse pour l'Alliance des civilisations (MMJAC) lors de sa première convention tenue le 7-10 Avril 2011, à Bakou, la République de l'Azerbaïdjan et sur la base du programme de "Jeunesse pour l'Alliance des civilisations» développé par le FCIJ-DC et présenté à la Conférence de haut niveau

qui s'est tenue à Bakou, en Azerbaïdjan, en Novembre 2007 sous le haut patronage de SE Mehriban Aliyeva, Première Dame d'Azerbaïdjan, l'Ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO / ISESCO; **RECONNAIT** le FCIJ-DC en tant que partenaire de l'OCI dans les questions relatives à la jeunesse et invite les États membres et les institutions de l'OCI à soutenir le FCIJ-DC en tant que représentant de la jeunesse de l'OCI au MMJAC et à coordonner leurs actions pertinentes vis-à-vis des programmes de jeunesse de l'AdC des Nations Unies avec la position pertinente du FCIJ-DC, y compris sa position pour promouvoir les intérêts de la jeunesse musulmane au 6ème Forum de l'AdC en 2014 en Indonésie.

8. **APPROUVE** le Mémoire d'entente entre le FCIJ-DC et de l'Organisation nationale de la jeunesse d'Iran (ONJI) signé en Novembre 2009 à Téhéran (IRI) et le Plan d'Action signé par les parties en Novembre 2010 suivi par ladite entente, et invite les États membres à soutenir activement l'exécution des programmes, des réunions et conférences prévues dans le protocole d'entente et de son Plan d'action.
9. **ACCUEILLE** avec satisfaction le lancement du nouveau prix international par FCIJ-DC pour les jeunes musulmans à travers le monde intitulé «10 jeunes musulmans qui peuvent changer le monde» prévue à être une récompense mondiale annuelle pour célébrer le succès exceptionnel de 10 jeunes musulmans et la contribution qu'ils apportent pour améliorer le monde et invite les Etats membres de l'OCI et les institutions à coopérer avec FCIJ-DC, à cette fin ; **RECONNAIT** le FCIJ-DC en tant qu'institution de jeunesse de l'OCI, comme une organisation de tutelle regroupant les Conseils de Jeunesse des Etats membres et les Organisations de la jeunesse musulmane dans les Etats non membres de l'OCI ; **APPRECIÉ** l'initiative du FCIJ-DC à créer des conseils nationaux de jeunesse des Etats-membres de l'OCI, en particulier dans la région MENA afin de coordonner les activités pour les jeunes et invite les Etats-membres et les institutions de l'OCI à soutenir le FCIJ-DC pour la mise en œuvre de cette initiative ; **SE REJOUIT** du «modèle de l'OCI », programme de formation aux Relations Internationales initié par le FCIJ-DC et envisagé pour sensibiliser et promouvoir l'OCI en tant qu'institution internationale parmi la communauté des universités dans les États membres ; **APPROUVE** l'"état de la jeunesse musulmane", rapport annuel préparé par le Secrétariat du FCIJ-DC en collaboration avec d'éminents érudits musulmans et invite les États membres et les institutions de l'OCI à soutenir ce projet et à contribuer aux recherches menées par le Forum à cette fin.
10. **SE FELICITE** du programme d'échanges internationaux d'élèves « Mevlana » et du programme d'échange international de jeunes « Ibn Batouta », tous deux initiés par le forum de la jeunesse de la Conférence Islamique pour les Etats membres de l'Organisation Islamique, et compte tenu des activités du Secrétariat Général de l'OCI dans ce domaine, demande au Forum de coordonner la mise en œuvre de ces programmes avec le Secrétariat Général.
11. **SE REJOUIT** de la coopération du FCIJ-DC avec le Secrétariat général de l'OCI sur l'ensemble des questions touchant les jeunes et en tant que partenaire de la mise en œuvre du PAD de l'OCI dans le domaine des activités liées à la jeunesse, et **DEMANDE** au

Secrétaire général de présenter un rapport annuel sur les activités du Forum à la prochaine session du Conseil des Affaires étrangères.

12. **MANDATE** la FSSI, le FCIJ-DC et le pays hôte en vue de commencer les préparatifs de la 3^{ème} conférence islamique des ministres de la jeunesse et des sports qui se tiendra en 2016 en Turquie, en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI.
13. **DEMANDE** à la FSSI et au FCIJ-DC de veiller à la coordination de leur coopération à travers un protocole d'entente visant à clarifier leurs domaines d'activités respectifs.
14. **SE FELICITE** de la révision par l'Assemblée générale du FCIJ-DC de l'appellation de l'institution et de son adaptation au changement du nom actuel de l'OCI.

C- UNION INTERNATIONALE DES SCOUTS MUSULMANS

1. **SE FELICITE** des futures activités que l'Association a décidé de mettre au point dans le cadre de son plan 2013/2014 et **EXHORTE** les États membres à abriter ces activités et à y prendre part de manière active afin d'en faire un succès et de donner aux scouts musulmans tout le soutien matériel et moral possible.
2. **EXPRIME** sa gratitude au Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, dirigé par le Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz et Son Altesse Royale le Prince Héritier Moqren bin Abdulaziz, vice-président du Conseil des Ministres, pour avoir accueilli le siège de l'Union Internationale des Scouts Musulmans à Djeddah ; **EXPRIME** sa reconnaissance au gouvernement saoudien pour son soutien moral et matériel émanant de sa foi totale dans l'intérêt de toutes les questions liées à la jeunesse de l'Oummah islamique.
3. **FELICITEF SAR** le Prince Khalid Al-Faysal à l'occasion de sa nomination au poste de ministre de l'Education et de Président de l'Association des scouts d'Arabie saoudite.
4. **EXPRIME** ses sincères remerciements et sa gratitude à son Excellence le Professeur Ekmeleddin Ihsanoglu, à l'occasion de la fin de son mandat en tant que Secrétaire général de l'Organisation de Coopération Islamique et exprime ses félicitations à SEM Iyad Ameen Madani, à l'occasion de son élection, en tant que Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération Islamique, tout en lui souhaitant bonne chance.
5. **EXPRIME** sa vive reconnaissance au ministre de l'Enseignement supérieur d'Arabie saoudite Son Excellence Dr. Khaled Al-Angari, pour avoir donné son accord pour la participation des étudiants d'Arabie Saoudite aux voyages internationaux pour les étudiants et la jeunesse universitaires.
6. **EXPRIME** ses chaleureuses félicitations au Secrétaire général de l'Union Internationale des Scouts Musulmans, SE Dr. Zuhair Hussein Ghoneim, à l'occasion de son obtention de la décoration du Loup de Bronze, reçue à la session de la 40^{ème} Conférence Mondiale du

Scoutisme tenue en Slovénie. Il est à noter que cet insigne est la médaille de scout la plus élevée dans le monde entier qui soit décernée par l'OMMS pour les plu méritants dans le cadre du mouvement du Scoutisme.

7. **EXPRIME** ses remerciements au Secrétaire général du Scoutisme mondial M. Scott Ter pour sa coopération avec l'Union Internationale des Scouts Musulmans et pour ses programmes et activités, et appelle à davantage de coopération avec l'Union Internationale des Scouts Musulmans.
8. **EXPRIME** ses remerciements au Directeur régional pour le monde arabe et Secrétaire général de l'Organisation des scouts arabes Dr. Atef Abdul Majeed Abdul Rahman pour sa coopération avec l'Union internationale des Scouts musulmans et pour ses activités et programmes, et appelle à renforcer la coopération avec l'Union Internationale des Scouts Musulmans.
9. **APPELLE** les Ministres de l'enseignement supérieur des États membres de l'Organisation à inciter les universités à participer à des excursions internationales destinées aux jeunes étudiants universitaires. Ces voyages, organisés par l'Union Internationale des Scouts Musulmans, répondant à la volonté des rois et chefs d'Etats islamiques qui ont participé au troisième Sommet islamique extraordinaire tenu à La Mecque en 2005 à l'initiative du Serviteur des Deux Saintes Mosquées le Roi Abdullah bin Abdulaziz.
10. **DEMANDE** aux Ministres de l'enseignement supérieur et de l'éducation des États membres de soutenir l'Union Internationale des Scouts Musulmans lors de l'ouverture des « Centres du Prince Sultan bin Abdulaziz pour la formation à distance des enfants des adhérents » dans les pays membres de l'OCS où vivent des communautés islamiques. L'Union appelle à soutenir ces centres, étant donné leur grande importance dans la formation des enfants des résidents musulmans dans les autres pays, et ce, pour perpétuer la mémoire de son Altesse Royale le prince Sultan Bin Abdelaziz, que Dieu bénisse son âme, pour son apport à la mise en place de ces centres.
11. **FELICITE** le Ministre de l'Éducation du Royaume d'Arabie Saoudite, Son Altesse Royale le Prince Khalid Al- Faysal, pour avoir donné son accord pour l'inauguration des « centres internationaux du Prince Sultan bin Abdulaziz pour la formation à distance des enfants des résidents » en Arabie Saoudite.
12. **SALUE** le lancement par l'Union Internationale des Scouts Musulmans du programme de formation de la jeunesse de la nation islamique dans le domaine des médias en permettant aux intéressés de suivre des cours de médias visant à promouvoir une génération qualifiée et diplômée issue des universités des États membres et demande aux ministres de l'enseignement supérieur de donner leurs directives aux recteurs des universités afin d'inciter leurs étudiants à prendre part à cette activité de première importance, activité mise en œuvre en collaboration avec l'Organisation Islamique pour l'Education, la Science et la Culture – ISESCO.

13. **EXPRIME** ses sincères remerciements et sa gratitude à la Banque Islamique de Développement pour son soutien aux projets et activités de l'Union Internationale des Scouts Musulmans.
14. **EXPRIME** ses remerciements et sa considération au Fonds de Solidarité Islamique, dirigé par l'ambassadeur Nasser Alzaabi, pour son soutien aux projets et activités de l'Union Internationale des Scouts Musulmans.
15. **EXPRIME** ses remerciements et son estime à Son Excellence le Président de l'Université Sultan Qabus, Son Excellence M. Ali bin Saud Albimana, pour la participation des étudiants de l'Université aux voyages internationaux pour les étudiants et les jeunes universitaires mis en place par l'Union Internationale des Scouts Musulmans.
16. **RECOMMANDE** de soutenir le projet du fonds de dotation des Scouts Musulmans dont le terrain a fait l'objet d'un don de la part de Son Altesse Royale le Prince Sultan Bin Abdelaziz, que Dieu bénisse son âme. L'Union Internationale des Scouts Musulmans procédant actuellement à la construction des bâtiments destinés à lui servir de siège et de logement aux Scouts musulmans lors de leur visite pour l'accomplissement des rites.
17. **RECOMMANDE** de soutenir les cours de préparation des responsables musulmans scouts en vue de l'obtention du badge pour former des chefs d'équipe de scouts musulmans ayant à charge de veiller sur les jeunes musulmans et d'expliciter la religion islamique aux non-musulmans.
18. **DEMANDE** à la Fédération sportive de la solidarité islamique et au Forum de Jeunesse de la Conférence islamique pour le dialogue et la coopération, d'œuvrer à la coordination et à la coopération en matière de jeunesse par la signature d'un protocole d'entente afin d'établir les activités et les programmes en collaboration avec l'Union Internationale des Scouts Musulmans.
19. **EXPRIME** sa gratitude à l'Organisation islamique pour l'Education, la Science et la Culture – ISESCO-, dirigé par le Directeur général Son Excellence Dr. Abdulaziz Othman Altwaijri, pour son soutien aux programmes de l'Union Internationale des Scouts Musulmans et pour la signature d'un accord de coopération avec la Fédération des Universités du monde islamique.

D- FÉDÉRATION MONDIALE DES ECOLES ARABO-ISLAMIQUES INTERNATIONALES

1. **RECOMMANDE** au Secrétariat général, aux organisations et institutions islamiques, au Fonds de solidarité islamique et à la Banque islamique de développement de soutenir le plan de la Fédération mondiale des écoles arabo-islamiques internationales et ses projets dans le domaine de la diffusion de la langue arabe et de la culture islamique, et de fournir toute l'aide possible pour leur mise en œuvre.

2. **RECOMMANDE** de poursuivre le soutien à l'organisation de sessions de formation à l'intention des enseignants de la langue arabe et de la culture islamique en Asie, en Afrique et dans les Etats de l'Asie centrale, du Caucase et des Balkans.
3. **RECOMMANDE** à la Banque islamique de développement et au Fonds de solidarité islamique de contribuer à l'impression d'une série de livres de la Fédération pour l'enseignement de la langue arabe aux non-arabophones et leur distribution aux enfants des musulmans, à la création d'une imprimerie de la Fédération à son siège principal ainsi que d'autres imprimeries dans des sites équidistants des pays et des régions islamiques pour que le profit puisse toucher le maximum de personnes dans ces pays et au sein de la diaspora islamique.
4. **RECOMMANDE** de soutenir les projets du fonds d'aide aux écoles et aux institutions d'enseignement arabe et islamique internationale sous la houlette de la Fédération, dans le but de les aider à hisser le niveau de l'enseignement islamique notamment dans les Etats islamiques non- arabophones.
5. **DEMANDE** que soit soutenu le projet de la Fédération relatif à la création d'une division d'éducation au niveau de la Faculté de l'imam al-Chafii (Université des Iles Comores) pour délivrer le diplôme de la licence dans toutes les spécialités de la langue arabe, conformément à la convention signée entre la Fédération et le ministère de l'éducation nationale comorien, en prélude aux études aux niveaux Magister et du Doctorat au niveau de la division des curricula et des méthodologies.
6. **RECOMMANDE** de soutenir le projet du conseil des examens des écoles arabo-islamiques institué par la Fédération en collaboration avec la Ligue des universités islamiques et la Ligue du monde musulman ; projet qui vise à mettre les examens des écoles islamiques privées sous la supervision d'université islamique connue ainsi que l'activation de ce conseil et la création de ses démembrements régionaux.
7. **RECOMMANDE** de soutenir le projet de la Fédération pour la création du centre de la langue arabe et du carrefour des civilisations à Londres, la création du centre d'enseignement au Caire ainsi que le projet de l'université turco-arabe d'Istanbul.
8. **RECOMMANDE** de soutenir l'action de la Fédération mondiale des écoles arabo-islamiques internationales pour la création d'un conseil des examens en Ouganda, en coopération avec l'Université islamique d'Ouganda ; ainsi que la création d'un conseil des examens en Malaisie en coopération avec l'Université islamique internationale en Malaisie.

DEMANDE au Secrétaire général de suivre l'évolution des dossiers, objet de la présente résolution, et d'en faire rapport à la 11^{ème} Session du COMIAC.